



Dieppe

RAPPORT
ANNUEL

2022



MISSION

Rayonner comme ville francophone inclusive et moderne, fière de ses racines acadiennes, offrant des services et des infrastructures de première qualité en harmonie avec l'environnement.

VISION

Être une ville accueillante, dynamique et écoresponsable.

VALEURS

1. Intégrité

Les élus, les gestionnaires et les employés de la Ville agissent avec respect, honnêteté et jugement dans l'exercice de leurs fonctions. À ce titre, ils font preuve de rigueur et d'équité dans leurs prises de décisions et dans l'accomplissement de leurs responsabilités. En transmettant des informations claires et précises aux résidents, en plus de faciliter l'accès à l'information, ils valorisent la transparence, l'écoute et la politesse.

2. Inclusion

Dieppe est un milieu de vie qui favorise la rencontre, les échanges et la cohabitation entre tous les groupes. La collectivité fait preuve d'ouverture et d'hospitalité, favorisant l'inclusion sociale et culturelle ainsi que le sentiment d'appartenance. L'administration, les membres du conseil et tous les employés municipaux agissent comme ambassadeurs de la Ville. À ce titre ils s'engagent à soutenir des bonnes pratiques en matière d'inclusion en faisant preuve de convivialité à l'égard de tous les résidents et partenaires pour encourager la fierté et le sentiment d'appartenance envers leur collectivité.

3. Innovation

Guidée par le principe d'innovation, la municipalité élabore des pratiques novatrices et audacieuses de sorte que les services municipaux soient rendus de manière efficace. Il est reconnu que le dynamisme, l'initiative, la créativité, l'ingéniosité et l'audace contribuent au rayonnement de la Ville, ce que tous les intervenants municipaux s'engagent à intégrer dans leurs activités quotidiennes.

TABLE DES MATIÈRES

Message du maire	4
Avant-propos	5
Profil de la municipalité	6
Réalisations	8
D'où proviennent les revenus de la municipalité?	10
Conseil municipal	12
Réunions du conseil	14
Rémunération du conseil	15
Subventions à des fins sociales ou environnementales	16
Activités et subventions de développement économique	17
Services	18
Services généraux	19
Services d'administration générale	19
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire	19
Services d'hygiène du milieu	19
Services de protection	19
Services de transport	20
Services récréatifs et culturels	20
Services financiers	20
Services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées	21
Services d'approvisionnement en eau	21
Services de collecte et d'évacuation des eaux usées	21
Services financiers pour les services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées	21
Annexe 1 – Réunions ordinaires et extraordinaires	22
Annexe 2 – Réunions à huis clos	23
Annexe 3 – Subventions à des fins sociales ou environnementales	26
Annexe 4 – Subventions à des fins de développement économique	28
Annexe 5 – Frais divers	30
Annexe 6 – États financiers audités de 2022	37



MESSAGE DU MAIRE

Au nom du conseil municipal de Dieppe, j'ai le plaisir de vous présenter notre rapport annuel pour 2022.

Le dynamisme qui caractérise si bien Dieppe est bien vivant avec une croissance immobilière qui a encore une fois atteint un record en 2022. La valeur des permis a connu une augmentation de 17 % comparativement à 2021 pour atteindre plus de 119 millions de dollars. Notre municipalité continue d'être un endroit où il fait bon vivre, travailler et élever une famille!

En étant la plus grande municipalité francophone à l'extérieur du Québec et en considérant notre situation géographique enviable, nous sommes sans contredit un pôle d'attraction pour de nombreux francophones. Nous comptons également sur la présence d'une main-d'œuvre bilingue et hautement qualifiée, ce qui intéresse les entreprises.

Des investissements faits au cours des dernières années dans plusieurs infrastructures stratégiques et de nombreux projets de construction ont aussi contribué à maintenir cette croissance. Vivre à Dieppe, c'est vivre dans une communauté vibrante, grandissante et ouverte sur le monde!

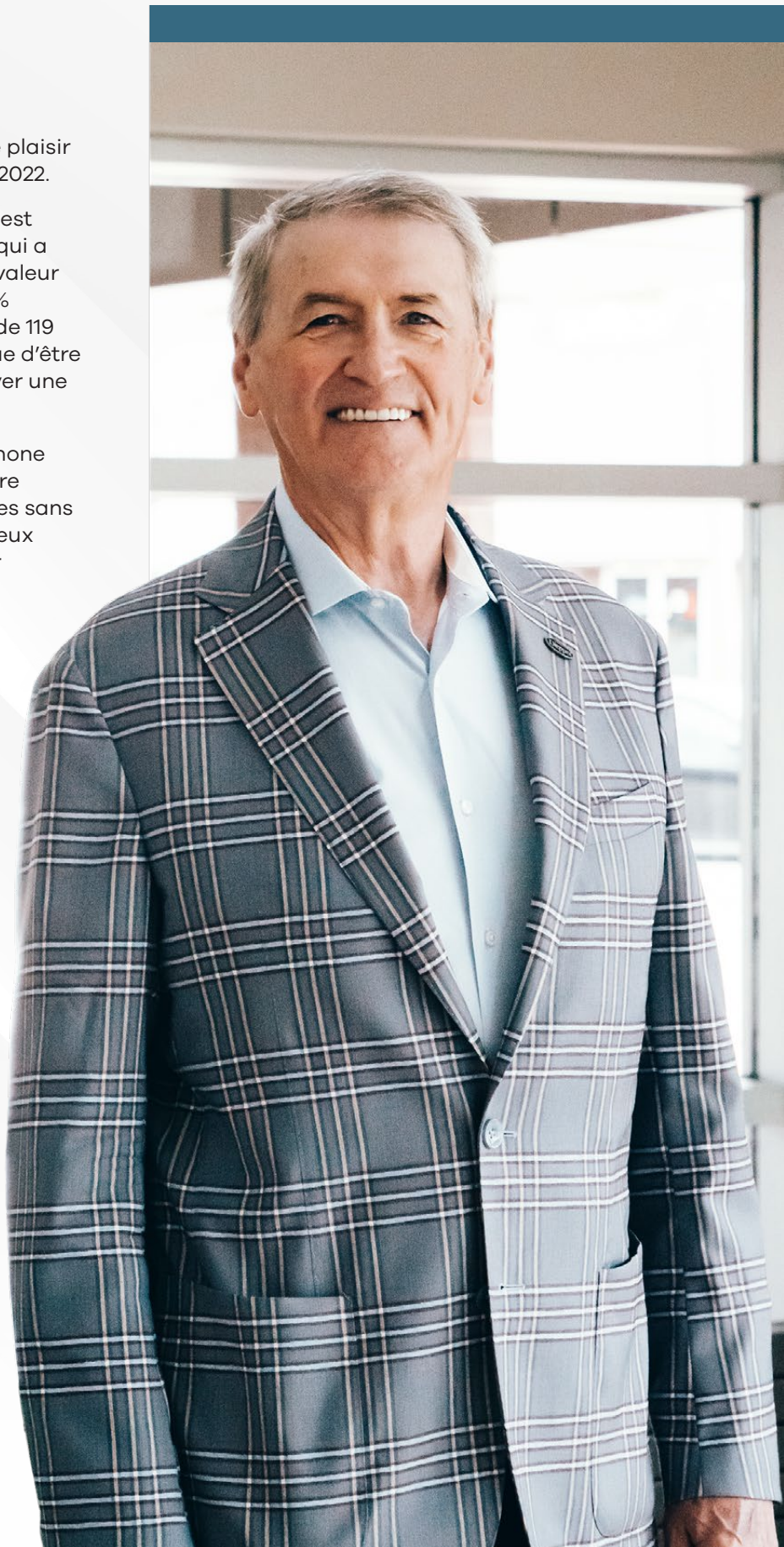
La municipalité a d'ailleurs célébré ses 70 ans d'incorporation en 2022. Nous remettant petit à petit de la pandémie, nous avons pu souligner cette étape importante grâce aux visites gratuites à la Maison Doiron en plus des nombreux événements ayant eu lieu cet été.

Dans les prochaines pages de ce rapport, vous pourrez prendre connaissance de nos grandes réalisations de la dernière année, mieux comprendre le fonctionnement du budget municipal et bien plus encore.

Comme toujours, c'est un réel plaisir de vous servir!

Bonne lecture!

Yvon Lapierre
Maire





AVANT-PROPOS

Le présent rapport est préparé conformément à l'article 105 de la Loi sur la gouvernance locale et du Règlement 2018-54.

Il contient des renseignements généraux sur la Ville de Dieppe, notamment sa population, son assiette fiscale, son taux d'imposition et ses frais d'utilisation (annexe 5), ainsi que des renseignements détaillés sur le conseil municipal, l'octroi de subventions puis le type et le coût des divers services fournis.

Les états financiers audités de 2022 figurent à l'annexe 6.



PROFIL DE LA MUNICIPALITÉ

Ville moderne située au cœur de l'Acadie, Dieppe jouit d'une réputation enviable comme le démontre sa forte croissance au cours des dernières décennies. En moins de 30 ans, la population de Dieppe a plus que quadruplé.

Les résultats du recensement 2021 démontrent bien cette vitalité qui habite notre municipalité avec une croissance de population de près de 11% (28 114) comparativement au recensement de 2016 (25 384). Statistique Canada publie chaque année une estimation démographique pour chaque communauté au pays. Leur dernière démontre que l'estimation de notre population pour juillet 2022 est de 31 535.

Sa vocation commerciale et son économie fondée sur le respect de l'environnement font de Dieppe un endroit privilégié pour faire des affaires, élever une famille ou passer des vacances.

*Selon le recensement de 2021

Même si on y retrouve un côté urbain très développé, on y trouve aussi un cachet particulier grâce à de nombreux parcs et espaces verts, et plus de 70 kilomètres de sentiers et voies cyclables.

Démographie*

- Âge moyen de la population: 40,8
- Total des logements privés: 11 993
- Densité de la population au kilomètre carré: 365

Infrastructures municipales

- 1 site événementiel extérieur
- 1 parc à chiens
- 1 UNIplex (2 glaces, 1 piste de marche, 1 cuisine communautaire, 1 salle d'entraînement, 1 serre intergénérationnelle)
- 1 Centre Arthur-J.-LeBlanc (2 glaces)
- 1 Centre aquatique et sportif (3 bassins)

PROFIL DE LA MUNICIPALITÉ (SUITE)

- La Maison patrimoniale Doiron
- 3 parcs communautaires, comprenant 1 piste de patins à roues alignées, 1 piste BMX, 1 parc de jets d'eau, 1 terrain de cerf-volant, 1 coin avec jeux de pétanque, fer à cheval, rondelles et palet sur plancher
- 2 jardins communautaires
- 1 anneau de glace réfrigérée
- 7 terrains de balles
- 4 terrains de soccer
- 1 terrain synthétique multisports
- 1 terrain de football
- 1 piste d'athlétisme
- 6 terrains de tennis
- 3 terrains de pickleball
- 27 terrains de jeux, dont 1 parc accessible
- 1 terrain de disc golf
- 1 terrain de cricket
- 1 chapiteau extérieur pour spectacle (Place 1604)
- 2 parcs d'entraînement extérieur
- La municipalité possède également de nombreuses infrastructures gérées par la communauté dont la Maison de jeunes (parc de planche à roulettes et terrain de hockey-boule), Repaire jeunesse (mur d'escalade), 1 centre récréatif pour aînés, le Centre des arts et de la culture, le Marché de Dieppe
- 190 km d'aqueduc
- 185 km d'égout sanitaire
- 152 km d'égout pluvial
- 184 km de rues asphaltées
- 66 km de trottoirs
- 76 km de sentiers et voies cyclables
- 7 abribus
- 4 stations de pompage d'eau
- 4 stations de relevage d'égout
- 5 réservoirs d'eau potable
- 1 382 bornes-fontaines
- 1 863 robinets d'adduction d'eau

Économie

- 550 permis de construction émis en 2022
- Valeur totale des permis émis de 119 352 992 \$
- Assiette fiscale de 3 734 647 350 \$



RÉALISATIONS

- Adoption d'une nouvelle structure organisationnelle visant à se doter d'une capacité additionnelle pour atteindre nos objectifs stratégiques tout en mettant l'accent sur les secteurs de l'environnement, de l'immigration et du transport public.
- Lancement d'un nouveau site web plus dynamique, fonctionnel et accessible avec de nouvelles fonctions telles qu'un calendrier communautaire.
- Nouveau record de construction suite à l'octroi de 550 permis pour une valeur de plus de 119 millions de dollars.
- Nouveau record en termes de logement avec la création de 718 nouvelles unités.
- Visites gratuites à la Maison Doiron afin de souligner le 70e anniversaire de l'incorporation de la municipalité.
- Ouverture du Café Inclusio au sous-sol de la Maison Doiron.
- Plus de 1 000 visites de la Maison Doiron pendant l'année.
- Changements aux limites de vitesse sur des portions de l'avenue Acadie et de la rue Amirault afin notamment de réduire la gravité de collisions.
- Lancement d'une consultation publique sur un code de l'arbre à Dieppe.
- Tenue d'une consultation publique au sujet des feux en plein air et modification de l'arrêté pour permettre l'utilisation de foyers extérieurs en hiver.
- Création d'un comité consultatif amis des aînés avec comme mandat de créer un milieu de vie favorisant le plein épanouissement des aînés et le vieillissement actif.
- Lancement d'une consultation publique à propos de la programmation des loisirs afin d'identifier les lacunes à travers la municipalité.
- Tenue d'une consultation publique au sujet des toilettes publiques et des fontaines à boire dans les sentiers de la municipalité.
- Retour du Mercredi Show à la Place 1604.
- Lancement d'une étude sur le stationnement au centre-ville et d'un sondage à cet effet.
- Commémorations du 80e anniversaire du raid de Dieppe en France et dévoilement du monument Fraternité d'armes polono-canadienne à la Place 1604.
- Obtention de la 44e Finale des Jeux de l'Acadie en 2025.
- Tenue d'un premier Marché des Fêtes à la Maison Doiron avec une dizaine de marchands locaux.
- Lancement d'un sondage destiné aux aînés afin de recueillir des renseignements sur divers sujets qui touchent la vie quotidienne des 50 ans et plus et de développer un plan d'action pour Dieppe.
- Implantation d'un nouveau logiciel d'affichage des offres d'emploi et de gestion des candidatures.
- Diffusion d'un appel d'offres conjointement avec la Ville de Riverview pour la collecte et l'élimination des déchets et nouvelle entente de cinq ans avec Miller Waste pour l'offre de ce service.
- Remplacement des collectes spéciales par le programme des déchets encombrants. Un article encombrant peut maintenant être placé en bordure de rue lors des semaines où les sacs clairs sont ramassés, offrant ainsi 26 occasions de se débarrasser de gros objets au cours de l'année.
- Accueil au site MusiquART du festival de musique country le YQM Country Fest et activation d'un poste de commandement pour assurer la protection des festivaliers rendu possible grâce à l'étroite collaboration du service d'incendie et de plusieurs agences externes.
- Accueil de la Coupe Canada de vélo de montagne au parc Rotary St-Anselme.
- Construction d'un terrain synthétique pour la pratique de différents sports.
- Construction d'un terrain de cricket au parc Lakeburn.
- Achat et installation de panneaux solaires, d'un système de récupération de la chaleur et de deux Zambonis électriques au Centre Arthur-J.-LeBlanc grâce à une subvention du Fonds municipal vert.
- Remplacement de la membrane du bassin de natation au Centre aquatique et sportif.

RÉALISATIONS (SUITE)

- Signature d'un protocole d'entente avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et Expansion Dieppe pour la location d'un espace à bureaux à l'hôtel de ville.
- Participation avec Destination Canada au Forum mobilité à Paris afin d'attirer des nouveaux arrivants à Dieppe.
- Appui offert au Centre d'accueil et d'accompagnement francophone des immigrants du Sud-Est du Nouveau-Brunswick dans le cadre de leur première édition du festival Monde en fête.
- Retour du programme des fêtes de quartier avec un événement tenu dans chacun des quartiers municipaux au cours de l'été.
- Investissement de plus de cinq millions de dollars dans l'amélioration de nos infrastructures routières.
- Obtention d'une note de 99 % sur l'audit de santé et sécurité au travail.
- Le Centre aquatique et sportif a fait la transition de ses cours de nage vers le programme «Nager pour la vie» de la Société de sauvetage Canada.
- La municipalité a mis en place un nouveau processus pour le ramassage de seringues usagées dans ses installations.
- Création d'un nouvel organisme de marketing de tourisme, soit Destination Moncton-Dieppe, afin de faire la promotion de notre région tant à l'échelle régionale, que nationale et internationale.
- Distribution de 1 000 clochettes à vélo gratuites pour améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons dans nos sentiers.



D'OÙ PROVIENNENT LES REVENUS DE LA MUNICIPALITÉ?

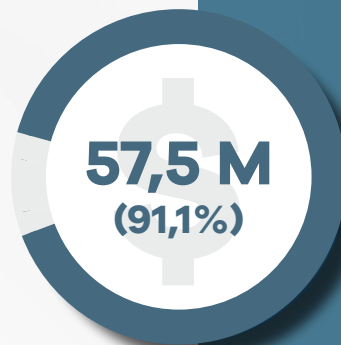
Les revenus provenant des impôts municipaux servent à financer en très grande partie les multiples services utilisés tous les jours par les résidents. Par exemple, le déneigement, l'entretien du réseau routier, la collecte des déchets, le service d'incendie, les services policiers et bien plus encore.

En 2022, l'assiette fiscale de la Ville de Dieppe était de 3 734 647 350 \$, soit une augmentation de 13,3 %, et le taux d'imposition se chiffrait à 1,5395 \$ pour chaque 100 \$ d'évaluation.

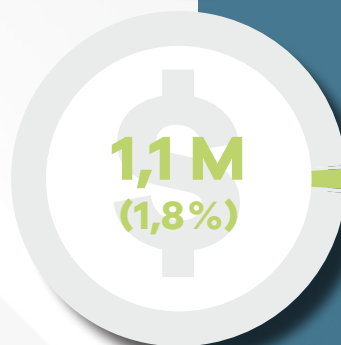
BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Ce budget finance tous les services municipaux à l'exception des coûts reliés au service d'eau et égout qui lui, est financé par les frais perçus lors du paiement des factures d'eau et égout.

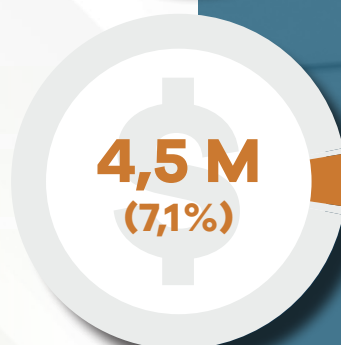
Impôts fonciers (résidentiels et commerciaux)	57 500 000 \$
Subvention de financement communautaire et péréquation	1 100 000 \$
Autres revenus (permis de construction, locations aux arénas, Centre aquatique et sportif, surplus des années antérieures)	4 500 000 \$
Total	63 100 000 \$



IMPÔTS
FONCIERS



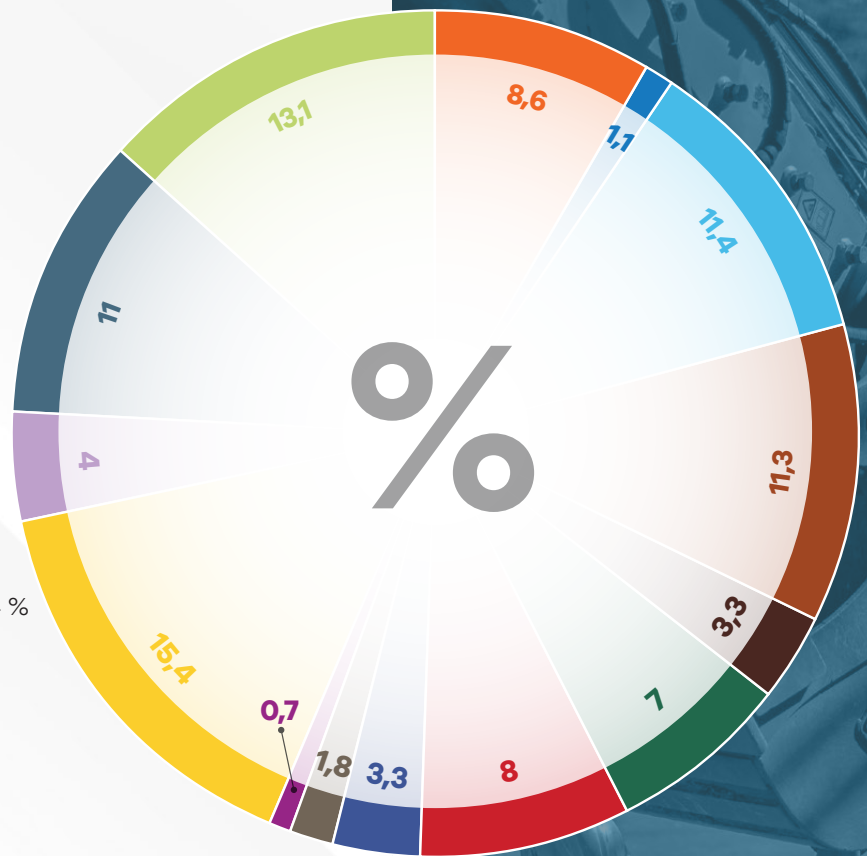
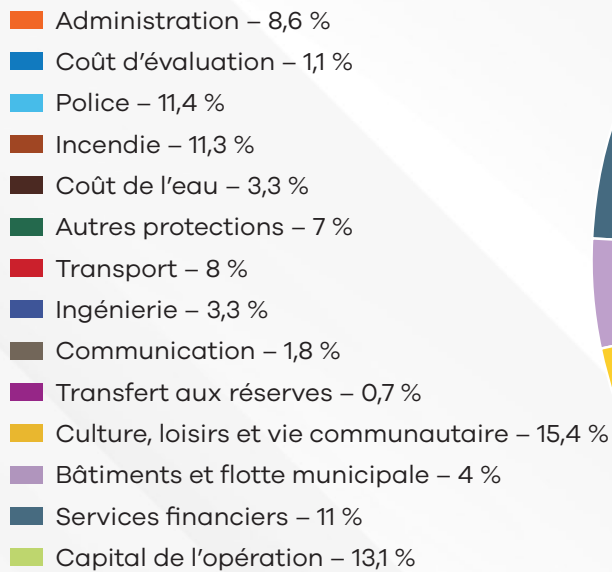
SUBVENTION DE
FINANCEMENT
COMMUNAUTAIRE
ET PÉREQUATION



AUTRES
REVENUS



À QUOI SERVENT VOS IMPÔTS MUNICIPAUX?



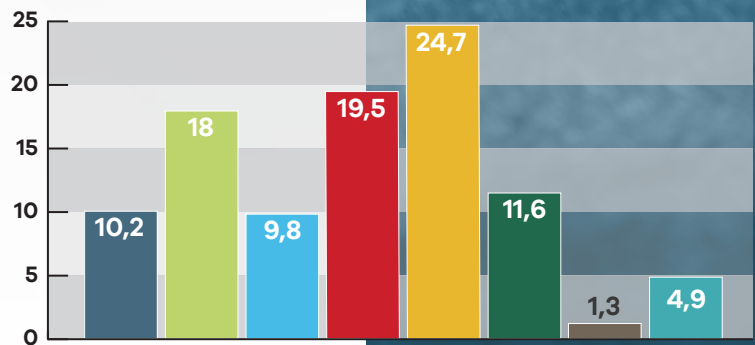
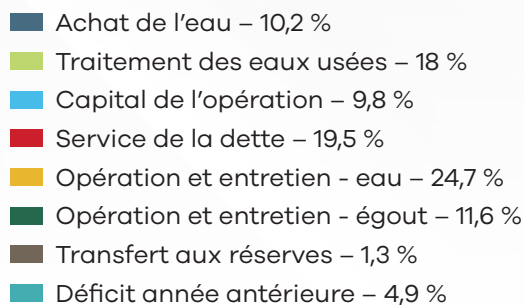
BUDGET DE FONCTIONNEMENT D'EAU ET ÉGOUT

Les revenus dédiés à ce budget proviennent des frais perçus lors du paiement des factures d'eau et égout. Ils servent à l'entretien de notre infrastructure d'eau et égout, et à l'achat de l'eau consommée par les résidents.

Pour 2022, le coût du service d'eau et égout était de 948 \$ pour une maison type, qui ne représente aucune augmentation depuis 2020.

Frais perçus lors du paiement des factures d'eau et égout	11 300 000 \$
Remboursement de l'eau utilisée par le service d'incendie	2 100 000 \$
Autres revenus et surplus des années précédentes	500 000 \$
Total	13 900 000 \$

Répartition des dépenses





CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Dieppe est composé d'un maire, de trois conseillères générales et de cinq conseillers de quartier.

Voici la liste des comités, organismes et associations auxquels siègent les membres du conseil municipal.



Yvon Lapierre



Lise LeBouthillier



Josée Turgeon-Roy



Mélyssa Boudreau



Jean-Marc Brideau



Marc Lanteigne



Ernest Thibodeau



Paul Gaudet



Corinne Godbout

Yvon Lapierre

maire

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Comité de griefs du conseil municipal – SCFP – section locale 3515 – service d’incendie
- Association des Cités du Nouveau-Brunswick (exécutif)
- Conseil d’administration - Expansion Dieppe

Mélyssa Boudreau

conseillère générale

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Théâtre Capitol Inc.

Corinne Godbout

conseillère générale

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Commission de la Bibliothèque publique de Dieppe
- Association Multiculturelle du Grand Moncton (jusqu’au 12 septembre 2022)
- Comité de griefs du conseil municipal – SCFP – section locale 3515 – service d’incendie
- Centre d’accueil et d’accompagnement francophone des immigrants du Sud-Est du Nouveau-Brunswick (CAFi) (jusqu’au 12 septembre 2022)

Josée Turgeon-Roy

conseillère générale

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Centre des arts et de la culture de Dieppe Inc.
- Conseil d’administration - Expansion Dieppe

Jean-Marc Brideau

conseiller

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Autorité policière régionale de Codiac
- Comité de liaison des trois conseils municipaux
- Comité consultatif communautaire et sur le climat sonore de l’Aéroport international Roméo-LeBlanc du Grand Moncton
- Union des municipalités du Nouveau-Brunswick
- Association Multiculturelle du Grand Moncton (à partir du 12 septembre 2022)
- Centre d’accueil et d’accompagnement francophone des immigrants du Sud-Est du Nouveau-Brunswick (CAFi) (à partir du 12 septembre 2022)

Lise LeBouthillier

conseillère

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Comité de griefs du conseil municipal – SCFP – section locale 3515 – service d’incendie

Marc Lanteigne

conseiller

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Comité de gouvernance du service de transport en commun de Codiac

Ernest Thibodeau

conseiller

- Maire suppléant
- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Association des Cités du Nouveau-Brunswick (exécutif)
- Conseil d’administration - Expansion Dieppe

Paul Gaudet

conseiller

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Comité consultatif de l’alphabétisation du Grand Moncton
- Comité du défilé du Père Noël du Grand Moncton



RÉUNIONS DU CONSEIL

Les réunions ordinaires du conseil municipal sont publiques et ont lieu les deuxième et quatrième lundis du mois, dans la salle du conseil, située à l'hôtel de ville, 333, avenue Acadie, et sont diffusées via YouTube et sur les ondes de TV Rogers.

En juillet, août et décembre, les réunions ont lieu le deuxième lundi du mois uniquement. Ces réunions ont pour mission de régler, par des délibérations, des questions municipales. Celles-ci sont examinées, débattues et votées par les membres présents. Les décisions sont prises par majorité.

Encore marquées par la pandémie de COVID-19, les réunions du conseil ont seulement rouvert au public le 28 février 2022. Cependant, comme mentionné précédemment, les réunions du 10 et 24 janvier et du 15 février ont été diffusées via le Web et sur les ondes de TV Rogers.

Une réunion extraordinaire a lieu lorsqu'une réunion doit être tenue sans attendre à la prochaine réunion ordinaire, donc en dehors du calendrier prévu à l'arrêté procédural. En 2022, 21 réunions ordinaires ont été tenues. Une réunion extraordinaire a été tenue en 2022. Les détails se trouvent à l'annexe 1.

L'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale prévoit que des réunions du conseil peuvent être tenues à huis clos (fermées au public) pendant la durée du débat, lorsqu'il s'avère nécessaire de discuter notamment de renseignements dont le caractère confidentiel est protégé par la loi. Les dates de ces réunions et le genre de questions discutées se trouvent à l'annexe 2.

Les procès-verbaux des réunions publiques du conseil peuvent être consultés par le public au bureau du greffier durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville. Ils sont également publiés sur le site Web de la municipalité.

RÉMUNÉRATION DU CONSEIL

L'article 49 de la Loi sur la gouvernance locale prévoit que les gouvernements locaux peuvent verser un salaire et des indemnités aux maires et aux conseillers.

Les salaires et les frais de déplacement pour les affaires de la municipalité en dehors de Dieppe sont autorisés par l'arrêté A-3 et la politique A-27.

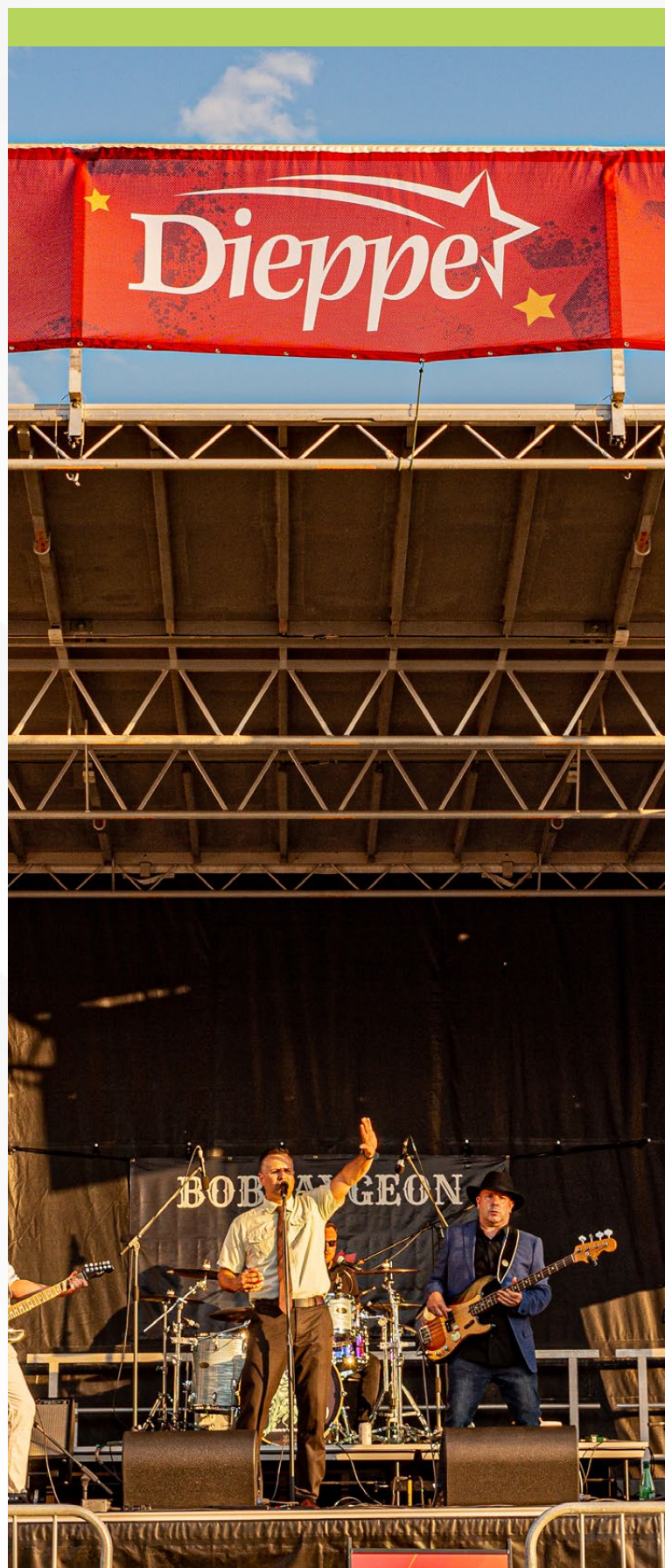
En 2022, les salaires et les indemnités ont totalisé 313 212 \$.

Ils sont présentés en détail dans le tableau 1 ci-dessous.

TABLEAU 1 : Rémunération du conseil

SALAIRES	INDEMNITÉS PAYÉES	TOTAL
Maire Yvon Lapierre		
64 376 \$	10 710 \$	75 086 \$
Conseillère Mélyssa Boudreau		
25 450 \$	5 764 \$	31 214 \$
Conseiller Jean-Marc Brideau		
25 419 \$	5 530 \$	30 949 \$
Conseiller Paul Gaudet		
25 450 \$	1 163 \$	26 613 \$
Conseillère Corinne Godbout		
25 450 \$	2 045 \$	27 495 \$
Conseiller Marc Lanteigne		
25 450 \$	3 244 \$	28 694 \$
Conseillère Lise LeBouthillier		
25 450 \$	3 497 \$	28 947 \$
Conseiller Ernest Thibodeau*		
28 857 \$	6 824 \$	35 681 \$
Conseillère Josée Turgeon-Roy		
25 450 \$	3 083 \$	28 533 \$

*Maire suppléant



SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES

L'un des objectifs d'une municipalité, comme l'indique la Loi sur la gouvernance locale, est de favoriser le mieux-être économique, social et environnemental de sa collectivité. Grâce à leurs efforts, les organismes communautaires appuient la municipalité dans cette mission. Les subventions de 500 \$ ou plus figurent dans ce rapport à l'annexe 3. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec le personnel de l'hôtel de ville.

En 2022, la Ville de Dieppe a versé 14 021,43 \$ en subventions à des fins sociales par le biais de la politique A-37 dont l'objectif est d'offrir aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement ouvert au public la possibilité de recevoir une commandite.

Dieppe dispose également d'une politique (L-13) visant à offrir un soutien aux groupes communautaires accrédités lors de leurs événements à Dieppe, et par le fait même, d'offrir une gamme d'activités récréatives, culturelles ou sociales propices aux résidents. Ce sont 2 700 \$ en subventions à des fins sociales qui ont été accordées en lien avec la politique L-13.

La Ville de Dieppe a également offert 183 300 \$ en subventions aux groupes communautaires pour leurs opérations (politique L-15) dans le but de les appuyer dans leur offre de services à la communauté.

Afin d'encourager et de soutenir les organismes communautaires accrédités à offrir des événements à Dieppe, le conseil municipal a adopté en 2010 une politique concernant les programmes de subventions pour l'accueil d'événements (politique L-16). Ce sont 84 600 \$ en 2022 qui ont été remis par la municipalité en échange d'une visibilité lors des divers événements tels que la Francofête en Acadie, le Festival international du cinéma francophone en Acadie et le Salon du livre de Dieppe.

Le programme d'appui financier à un jeune ou un groupe jeunesse (politique L-19) permet d'encourager la jeunesse lorsqu'elle se démarque en obtenant une participation à un événement sportif ou culturel d'envergure. La Ville de Dieppe a remis 6 375 \$ en 2022 à des jeunes et groupes jeunesse pour des compétitions et activités d'envergure atlantique, nationale ou internationale.

En 2016, la Ville de Dieppe a adopté une politique (L-20) régissant les demandes de dons dans le but d'offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents de Dieppe. La municipalité a octroyé 2 000 \$ en dons en 2022.

Quant à la politique L-21, elle vise à apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs. La tenue de tels événements peut donner une visibilité importante à la ville de Dieppe sur le plan régional, national ou international. Enfin, le tourisme sportif contribue des legs importants pour la communauté. À cet effet, 64 416,08 \$ en subventions ont été accordés en 2022.

De plus, certaines ententes sont conclues avec la municipalité afin d'accorder des subventions à divers organismes et institutions de la région qui offrent des services aux résidents de Dieppe.

Le tableau ci-dessous résume les subventions attribuées en 2022 à des fins sociales et environnementales.

TABLEAU 2

<i>Subventions à des fins sociales et environnementales (annexe 3)</i>	
Demandes de commandites (politique A-37)	14 021,43 \$
Partenariats avec le secteur associatif (politique L-13)	2 700 \$
Subventions à des groupes communautaires (politique L-15)	183 300 \$
Programme de subventions pour l'accueil d'événements (politique L-16)	84 600 \$
Demandes de dons (politique L-20)	2 000 \$
Subvention spéciale en raison de la guerre en Ukraine	5 000 \$
Ententes avec le conseil municipal	388 396 \$
Programme d'appui financier à un jeune ou un groupe jeunesse (politique L-19)	6 375 \$
Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et autres compétitions (politique L-21)	64 416,08 \$
Total	750 808,51 \$



ACTIVITÉS ET SUBVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

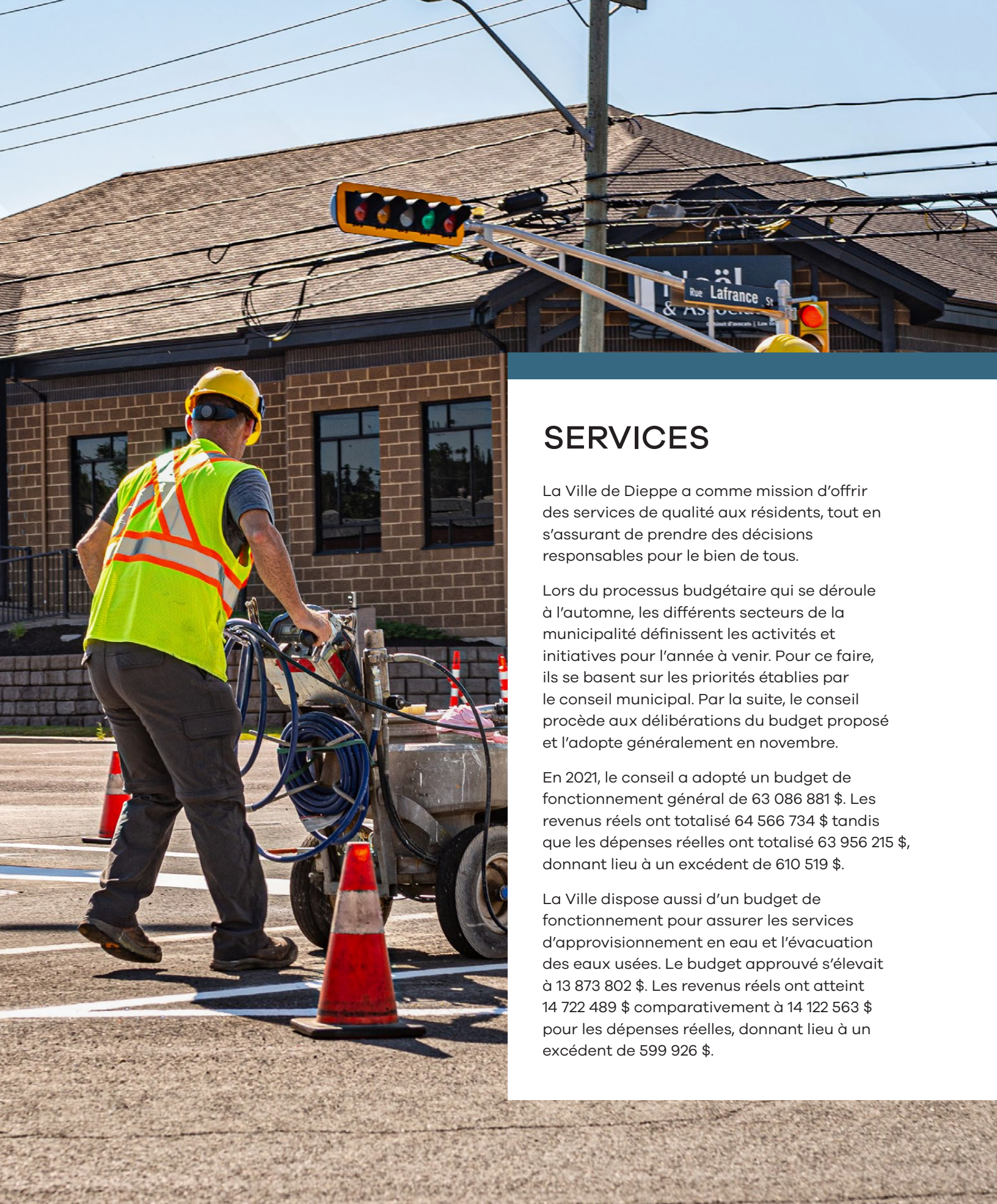
Le 25 mai 2010, le conseil municipal de Dieppe a adopté l'arrêté Z-22 qui porte sur l'affichage extérieur commercial. Suite à l'adoption de cet arrêté, un programme de subvention qui vise à aider les entreprises de la Ville de Dieppe à installer des affiches bilingues à l'extérieur a été créé.

La Ville de Dieppe a accordé 10 385,52 \$ en subventions à quatre entreprises de la municipalité pour l'achat d'une nouvelle enseigne ou la modification d'une enseigne existante en 2022 par le biais de ce programme. Les subventions accordées dans le cadre de ce programme représentent jusqu'à

40 % du coût total des travaux et possèdent un plafond maximum de 3 000 \$.

Vous retrouverez les détails des subventions de plus de 500 \$ accordées par la Ville de Dieppe en 2022 à titre de développement économique à l'annexe 4.

En ce qui concerne les activités de développement économique de la municipalité, elles sont menées par Expansion Dieppe, l'agence de développement économique de la Ville de Dieppe. Vous trouverez le rapport annuel 2022 d'Expansion Dieppe sur leur site Web au expansiondieppe.ca



SERVICES

La Ville de Dieppe a comme mission d'offrir des services de qualité aux résidents, tout en s'assurant de prendre des décisions responsables pour le bien de tous.

Lors du processus budgétaire qui se déroule à l'automne, les différents secteurs de la municipalité définissent les activités et initiatives pour l'année à venir. Pour ce faire, ils se basent sur les priorités établies par le conseil municipal. Par la suite, le conseil procède aux délibérations du budget proposé et l'adopte généralement en novembre.

En 2021, le conseil a adopté un budget de fonctionnement général de 63 086 881 \$. Les revenus réels ont totalisé 64 566 734 \$ tandis que les dépenses réelles ont totalisé 63 956 215 \$, donnant lieu à un excédent de 610 519 \$.

La Ville dispose aussi d'un budget de fonctionnement pour assurer les services d'approvisionnement en eau et l'évacuation des eaux usées. Le budget approuvé s'élevait à 13 873 802 \$. Les revenus réels ont atteint 14 722 489 \$ comparativement à 14 122 563 \$ pour les dépenses réelles, donnant lieu à un excédent de 599 926 \$.

SERVICES GÉNÉRAUX

Dépenses totales: 63 956 215 \$

SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Dépenses totales: 63 956 215 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration de la municipalité, c'est-à-dire les salaires et les indemnités du maire et des conseillers en plus des frais d'interprétation des réunions publiques (290 032 \$); les salaires et indemnités de l'administration (2 671 890 \$) qui comprend le directeur général (2 employés), la directrice générale adjointe – division des services organisationnels, le directeur général adjoint – division des opérations et de la vie communautaire, la directrice du service d'immigration, le directeur du service de mobilité, le bureau du greffier (3 employés), le service des ressources humaines (4 employés), le service des technologies de l'information (5 employés), le service des finances (6 employés), la réception centrale (2 employés), le service des communications (5 employés) et la coordinatrice d'amélioration continue.

Les services d'administration générale comprennent également les frais associés au fonctionnement et à l'entretien de l'hôtel de ville (690 175 \$); les frais juridiques et de vérification (359 624 \$); le coût de l'évaluation foncière dans les limites de la ville (724 522 \$); les autres frais administratifs (1 947 640 \$); l'assurance responsabilité civile (321 802 \$) et les subventions à des organismes (700 167 \$).

SERVICES D'URBANISME, D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Dépenses totales: 2 073 002 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à la commission d'urbanisme (32 765 \$); la planification et le développement (542 036 \$); le remboursement foncier et la réserve foncière (161 643 \$); la corporation de développement économique – Expansion Dieppe (1 115 184 \$); la commission de développement économique 3+ (117 805 \$); le plan de développement durable (26 069 \$); et l'embellissement et l'amélioration de terrains (77 500 \$).

SERVICES D'HYGIÈNE DU MILIEU

Dépenses totales: 1 416 034 \$

La municipalité fournit un service de collecte et d'élimination des déchets bleus, clairs et verts à toutes les habitations résidentielles. La Ville de Dieppe

possédait un contrat avec Fero Waste & Recycling inc. pour la collecte des matières usées solides produites par les résidents et depuis juillet, le contrat est avec Miller Waste System (904 306 \$). Les matières usées solides sont ensuite recyclées ou éliminées aux installations d'Éco 360 de la Commission de services régionaux du sud-est (511 728 \$).

SERVICES DE PROTECTION

Dépenses totales: 17 345 073 \$

Ces services comprennent les dépenses relatives à la prestation du service de police municipale (7 187 553 \$) qui, depuis 1998, est offert par la Gendarmerie royale du Canada (GRC). On retrouve aussi dans cette catégorie les services de protection contre les incendies (9 255 677 \$) et les mesures entreprises, tels qu'établis par l'Agence de la Santé publique du Canada et le Bureau de la médecine-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick, afin de protéger nos employés et nos résidents, pour permettre de réduire la courbe de propagation du virus (56 380 \$).

Le service d'incendie de Dieppe existe afin de protéger la vie et la propriété des résidents et visiteurs de Dieppe et des environs par l'entremise de la prévention, l'éducation, la lutte aux incendies, les sauvetages, ainsi que la prestation de soins médicaux d'urgence. Le service d'incendie de Dieppe est un service qui répond à un éventail de dangers.

La division de la formation assure une main-d'œuvre compétente et aux aguets de la technologie qui peut répondre à n'importe quel sinistre. En 2022, 46 employés assuraient un service professionnel 24 heures par jour, 365 jours par année.

- 2 casernes
- 1 chef pompier
- 1 chef adjoint
- 1 chef de peloton
- 1 capitaine à la prévention
- 1 capitaine à la formation
- 1 adjointe administrative
- 8 capitaines aux opérations
- 24 pompiers à temps plein
- 8 pompiers occasionnels
- 1 camion à échelle
- 2 autopompes
- 1 autopompe-citerne
- 1 véhicule de sauvetage

SERVICES GÉNÉRAUX (SUITE)

- 2 unités d'intervention de soins médicaux d'urgence
- 1 VTT
- 3 camions utilitaires sport
- 1 camion 4x4
- 1 véhicule spécialité pour les enquêtes sur les incendies
- 1 bateau

Des frais ont également été engagés pour l'inspection de constructions (378 499 \$), l'exécution des arrêtés (311 151 \$), la protection des animaux (44 483 \$) et la destruction des insectes et parasites (111 330 \$).

SERVICES DE TRANSPORT

Dépenses totales: 10 392 288 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration, formation, génie civil, planification et surveillance (1 322 027 \$); au matériel général, ateliers et autres bâtiments (1 289 311 \$); aux services de la circulation et d'entretien des routes (été 3 743 265 \$ et hiver 1 902 360 \$); à l'éclairage des voies publiques (541 918 \$); au transport en commun (1 286 684 \$) et à la gestion des actifs (306 723 \$).

Le service d'ingénierie, composé de quatre ingénieurs, incluant le poste de direction et quatre technologues en ingénierie, s'occupe entre autres de la gestion de la circulation, de l'éclairage des rues, de la conception et la réalisation de projets capitaux de construction, du programme de préservation de l'asphalte et de l'assurance de qualité des nouveaux développements résidentiels et commerciaux.

Quant aux services d'opérations, il inclut les travaux publics, les parcs et espaces verts, les installations récréatives, les réseaux d'eau et d'égout, les projets spéciaux et services techniques et les bâtiments municipaux. On compte au total 105 employés dans cette division. Les travaux publics possèdent 88 pièces amovibles (lames, pelles, etc.) et 50 pièces d'équipement mobiles telles que des charrues, souffleuses à neige, remorques et épanduses à sel.

Les services de transport de la municipalité incluent le transport en commun et le transport adapté.

La municipalité a continué en 2022 son projet pilote de transport à la demande.



SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS

Dépenses totales: 9 320 613 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration des services (416 791 \$); à l'entretien des deux arénas (2 635 095 \$); du Centre aquatique et sportif (1 584 110 \$); des centres communautaires (904 347 \$); des terrains de jeux et des parcs (3 172 492 \$); des autres services récréatifs (602 364 \$); de la formation et perfectionnement (4 756 \$); ainsi qu'aux services de la bibliothèque (658 \$).

Cette catégorie est partiellement financée par les frais d'utilisation, lesquels ont généré 1 789 626 \$ en 2022 (les arénas: 1 259 822 \$; le Centre aquatique et sportif: 459 743 \$; ainsi que les commandites, les inscriptions aux activités et les revenus de location : 70 061 \$).

Le service du développement communautaire compte trois divisions soit les initiatives touristiques, les loisirs et les services aux utilisateurs et à l'accueil.

SERVICES FINANCIERS

Dépenses totales: 15 703 353 \$

Cette catégorie comprend les frais du service de la dette (frais en intérêts de 1 119 920 \$ et remboursement de capital 4 712 000 \$), du contrat de location-acquisition (frais en intérêts de 358 042 \$ et remboursement de capital 515 826 \$), les transferts aux fonds de réserve pour de futures dépenses (6 905 000 \$ pour la réserve d'immobilisation générale et 330 000 \$ vers la réserve de fonctionnement général) ainsi que les dépenses en capital (1 762 565 \$).

SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Dépenses totales: 14 122 563 \$

SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU

Dépenses totales: 4 481 539 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration et facturation (728 523 \$), à la conduite et la distribution de l'eau (2 114 987\$), à la force motrice et pompage (240 507 \$) ainsi qu'à l'achat de l'eau de la Ville de Moncton (1 397 522 \$).

SERVICES DE COLLECTE ET ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Dépenses totales: 4 020 623 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration et facturation (408 576 \$), le traitement des eaux usées payé à TransAqua qui gère l'usine de traitement des eaux usées du Grand Moncton (2 496 480 \$), ainsi qu'au système de collectage des eaux d'égout (1 115 567 \$).

SERVICES FINANCIERS POUR LES SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Dépenses totales: 4 945 197 \$

Cette catégorie comprend les frais du service de la dette (frais en intérêts de 619 254 \$ et remboursement de capital 2 050 000 \$), les transferts aux fonds de réserve pour dépenses futures (2 060 000 \$ pour la réserve d'immobilisation et 14 000 \$ vers la réserve de fonctionnement) en plus des dépenses en capital (201 943 \$).

DÉFICIT D'UNE ANNÉE ANTÉRIEURE

Dépenses totales: 675 204 \$

Les gouvernements locaux qui, dans l'exploitation d'un service public, enregistrent un déficit à la fin d'un exercice financier peuvent soit l'imputer à la deuxième année qui suit cet exercice ou le répartir sur une période de quatre ans à partir de la deuxième année qui suit cet exercice.

En 2019, le service d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées a connu un déficit de 2 700 816 \$ qui sera réparti sur quatre années, débutant en 2021, à raison de 375 987 \$ pour l'approvisionnement en eau et 299 217 \$ pour l'évacuation des eaux usées.



ANNEXE 1 – RÉUNIONS ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

Dates	Réunions	Nombre de membres ayant utilisé des moyens de communication électroniques	Yvon Lapierre	Mélyssa Boudreau	Corinne Godbout	Josée Turgeon-Roy	Jean-Marc Brideau	Lise LeBouthillier	Marc Lanteigne	Ernest Thibodeau	Paul Gaudet
			Maire	Conseiller général	Conseillère générale	Conseillère générale	Conseiller quartier 1	Conseiller quartier 2	Conseiller quartier 3	Conseiller quartier 4	Conseiller quartier 5
10 janvier	Ordinaire	8*		*	*	*	*	*	*	*	*
24 janvier	Ordinaire	8*		*	*	*	*	*	*	*	*
14 février	Ordinaire	8*		*	*	*	*	*	*	*	*
28 février	Ordinaire	0									
14 mars	Ordinaire	1*				*					
28 mars	Ordinaire	1*				*					
11 avril	Ordinaire	1*							*		
25 avril	Ordinaire	0									
28 avril	Extraordinaire	2*			*					*	
9 mai	Ordinaire	1*						*			
24 mai	Ordinaire	0									
13 juin	Ordinaire	0									
27 juin	Ordinaire	0									
11 juillet	Ordinaire	1*							*		
8 août	Ordinaire	2*		*					*		
12 septembre	Ordinaire	0									
26 septembre	Ordinaire	0									
11 octobre	Ordinaire	1*						*			
24 octobre	Ordinaire	1*							*		
14 novembre	Ordinaire	1*						*			
28 novembre	Ordinaire	0									
12 décembre	Ordinaire	1*							*		

Légende

	Présent
	Absent

Nombre de réunions ordinaires: 21

Nombre de réunions extraordinaires: 1

ANNEXE 2 – RÉUNIONS À HUIS CLOS

2022-01-10

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2022-01-17

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2022-01-24

Genre de questions débattues:

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2022-02-14

Genre de questions débattues:

- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2022-02-28

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2022-03-14

Genre de questions débattues:

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)
- Renseignements personnels (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)b)*)

2022-03-28

Genre de question débattue:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2022-04-11

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

ANNEXE 2 – RÉUNIONS À HUIS CLOS (SUITE)

2022-04-19

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2022-04-25

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)
- Renseignements personnels (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)b)*)

2022-04-28

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2022-05-09

Genre de questions débattues:

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)g)*)

2022-05-24

Genre de questions débattues:

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2022-06-13

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)
- Renseignements personnels (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)b)*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2022-06-27

Genre de questions débattues:

- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

ANNEXE 2 – RÉUNIONS À HUIS CLOS (SUITE)

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)
- Renseignements personnels (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)b*)

2022-07-11

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)

2022-08-08

Genre de questions débattues:

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)

2022-09-12

Genre de questions débattues:

- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)

2022-09-15

Genre de questions débattues:

- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j*)

2022-10-11

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)

2022-10-24

Genre de questions débattues:

- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)g*)

2022-11-14

Genre de questions débattues:

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j*)

2022-11-28

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j*)
- Renseignements personnels (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)b*)

2022-12-12

Genre de questions débattues:

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)

ANNEXE 3 – SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES

Bénéficiaire	Type	Montant	Versée en monétaire ou nature	Modalités et conditions	Objet	Avantage tiré par Dieppe
Ballet théâtre atlantique du Canada	Fin sociale	10 000 \$	Monétaire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Campagne Évolution de l'UdeM	Fin sociale	50 000 \$	Monétaire	Appuyer les organismes qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Fondation de la Cathédrale Notre-Dame de l'Assomption	Fin sociale	10 000 \$	Monétaire	N/A	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Centre des arts et de la culture de Dieppe	Fin sociale	75 000 \$	Monétaire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents. Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe. Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Centre des arts et de la culture de Dieppe - appui au poste de direction artistique	Fin sociale	80 000 \$	Monétaire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents. Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe. Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
CAFI	Fin sociale	13 000 \$	Monétaire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Hospice Sud-est	Fin sociale	15 396 \$	Monétaire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Réseau de santé Vitalité	Fin sociale	50 000 \$	Monétaire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Campagne Soins extraordinaires Hôpital de Moncton	Fin sociale	10 000 \$	Monétaire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Théâtre Capitol	Fin sociale	75 000 \$	Monétaire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents.	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Paroisse St-Anselme	Fin sociale	2 500 \$	Monétaire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents.	Politique L-13	Offre de services à la communauté
Défilé du père Noël	Fin sociale	2 000 \$	Monétaire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté.	Politique L-13	Offre de services à la communauté
Cadets de l'armée	Fin sociale	2 400 \$	Monétaire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Club d'âge d'or Dieppe	Fin sociale	2 000 \$	Monétaire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Repaire jeunesse	Fin sociale	50 000 \$	Monétaire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Club gymnastique rythmique Extenso	Fin sociale	14 000 \$	Monétaire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Maison de jeunes de Dieppe	Fin sociale	54 000 \$	Monétaire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Programme d'intervenants de rue	Fin sociale	46 000 \$	Monétaire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Politique L-15	Offre de services à la communauté
P.R.O. Jeunesse Dieppe	Fin sociale	4 000 \$	Monétaire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Scouts Dieppe	Fin sociale	6 000 \$	Monétaire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Politique L-15	Offre de services à la communauté

ANNEXE 3 – SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES (SUITE)

Bénéficiaire	Type	Montant	Versée en monétaire ou nature	Modalités et conditions	Objet	Avantage tiré par Dieppe
Vétérans militaires de Dieppe	Fin sociale	4 900 \$	Monétaire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Festival Hubcap	Fin sociale	4 000 \$	Monétaire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe.	Politique L-16	Échange d'une visibilité
FrancoFête en Acadie	Fin sociale	30 000 \$	Monétaire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe.	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Festival international du cinéma francophone en Acadie	Fin sociale	3 000 \$	Monétaire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe.	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Festival Northrup Frye	Fin sociale	1 500 \$	Monétaire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe.	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Salon du livre de Dieppe	Fin sociale	33 600 \$	Monétaire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe.	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Fierté Dieppe	Fin sociale	2 500 \$	Monétaire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe.	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Monde en Fête	Fin sociale	10 000 \$	Monétaire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe.	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Radiothon de l'Arbre de l'espoir	Fin sociale	2 000 \$	Monétaire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents.	Politique L-20	Offre de services à la communauté
Indo Canada Association of Greater Moncton	Fin sociale	500 \$	Monétaire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté.	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Fierté Pride Dieppe	Fin sociale	500 \$	Monétaire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté.	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Journée de la Femme - Amicale du Burkina à Moncton	Fin sociale	500 \$	Monétaire	Offrir aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement, la possibilité de recevoir une commandite.	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Festival Mosaïq - MAGMA	Fin sociale	1 000 \$	Monétaire	Offrir aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement, la possibilité de recevoir une commandite.	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Académie de Ballet Classique	Fin sociale	521,43 \$	Monétaire	Offrir aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement, la possibilité de recevoir une commandite.	Politique A-37	Offre de services à la communauté
Dieppe Horseshoe League	Fin sociale	500 \$		Offrir aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement, la possibilité de recevoir une commandite.	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Partenariat Boutique Entreprenariat - École Mathieu-Martin	Fin sociale	10 000 \$	Monétaire	Offrir aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement, la possibilité de recevoir une commandite.	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Miss Teen Atlantic Canada Pageant	Fin sociale	500 \$	Monétaire	Offrir aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement, la possibilité de recevoir une commandite.	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Divers résidents de Dieppe	Fin sociale	6 375 \$	Monétaire	Appuyer un jeune ou groupe jeunesse de la municipalité qui se démarquent et qui se méritent une participation à un événement ou une activité d'envergure.	Politique L-19	Offre de services à la communauté
Club ukrainien de Moncton	Fin sociale	5 000 \$	Monétaire	N/A	Aide financière en temps de guerre	Offre de services à la communauté

ANNEXE 3 – SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES (SUITE)

Bénéficiaire	Type	Montant	Versée en monétaire ou nature	Modalités et conditions	Objet	Avantage tiré par Dieppe
Coupe Canada Dieppe - Centre de Cyclisme à Dieppe	Fin sociale	20 000 \$	Monétaire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs.	Politique L-21	Les événements sportifs présentent des occasions de rapprochement et de développement communautaire en plus de donner une visibilité importante à la Ville et une contribution de legs.
Canada Winter Games Challenge Cup - Ringuette NB	Fin sociale	5 536,08 \$	Monétaire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs.	Politique L-21	Les événements sportifs présentent des occasions de rapprochement et de développement communautaire en plus de donner une visibilité importante à la Ville et une contribution de legs.
Classique de Hockey secondaire	Fin sociale	4 000 \$	Monétaire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs.	Politique L-21	Les événements sportifs présentent des occasions de rapprochement et de développement communautaire en plus de donner une visibilité importante à la Ville et une contribution de legs.
Championnat de l'Est - Ringuette NB	Fin sociale	14 000 \$	Monétaire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs.	Politique L-21	Les événements sportifs présentent des occasions de rapprochement et de développement communautaire en plus de donner une visibilité importante à la Ville et une contribution de legs.
Championnat canadien - Ringuette NB	Fin sociale	14 000 \$	Monétaire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs.	Politique L-21	Les événements sportifs présentent des occasions de rapprochement et de développement communautaire en plus de donner une visibilité importante à la Ville et une contribution de legs.
Tournoi dégel - Hockey mineur Dieppe-Memramcook	Fin sociale	2 880 \$	Monétaire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs.	Politique L-21	Les événements sportifs présentent des occasions de rapprochement et de développement communautaire en plus de donner une visibilité importante à la Ville et une contribution de legs.
Tournoi compétitif M11 et M12 - Hockey mineur Dieppe-Memramcook	Fin sociale	4 000 \$	Monétaire	Apporter un soutien financier aux organisateurs d'événements sportifs majeurs.	Politique L-21	Les événements sportifs présentent des occasions de rapprochement et de développement communautaire en plus de donner une visibilité importante à la Ville et une contribution de legs.

ANNEXE 4 – SUBVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Bénéficiaire	Montant	Versée en monétaire ou nature	Modalités et conditions	Objet	Avantage tiré par Dieppe
PSAC Holdings	3 000 \$	Monétaire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 \$.	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe.
Entrepôt de la lunette	3 000 \$	Monétaire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 \$.	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe.
La Diperie	1 385,52 \$	Monétaire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 \$.	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe.
Sportmed Max Physiotherapy PC Inc.	3 000 \$	Monétaire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 \$.	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe.

ANNEXE 5 – FRAIS DIVERS

La tarification des installations et des espaces municipaux est régie par la politique L-1 (2022) qui est entrée en vigueur le 28 mars 2022.

Pour une copie de la politique L-1 (2021) qui était en vigueur au début de l'année, veuillez communiquer avec le bureau du greffier à l'adresse électronique bureaudugreffier@dieppe.ca

TAUX DE LOCATION DES ARÉNAS AVEC GLACE

	Régulier samedi et dimanche lundi au vendredi 16 h – 21 h 59	Jour 40 % lundi au vendredi 6 h à 15 h 45	Soir 20 % 22 h – 1 h	Jeunesse accrédité 40 %	Hors saison jour 20 %
1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023	260 \$	155 \$	210 \$	155 \$	210 \$

Taux du jour

Désigne une location entre 6 h et 15 h 45 du lundi au vendredi.

Taux du soir

Désigne une location qui débute à 22 h ou plus tard.

Taux jeunesse

Désigne toute location de glace par un groupe jeunesse accrédité par le secteur des loisirs de la Ville de Dieppe qui utilise principalement les arénas pour son sport respectif. Le taux jeunesse consiste d'un rabais de 40 % du taux régulier, avant les taxes.

Taux hors saison

Le taux hors saison de jour désigne toute location après ou avant la saison régulière telle que définie dans la Politique L-8 – Attribution d'installations récréatives entre 6 h et 15 h 45. Le taux hors saison consiste d'un rabais de 20 % du taux régulier, avant les taxes.

TAUX DE LOCATION DES ARÉNAS SANS GLACE

Saison 2022	Régulier Secteur public, secteur privé et individu	Groupes accrédités
Taux horaire	75 \$	45 \$
Demi-journée (4 h)	225 \$	135 \$
Journée complète (8 h +)	375 \$	225 \$
Demi-journée (4 h) – longue durée	180 \$ (rabais de 20 % du taux d'une demi-journée)	108 \$ (rabais de 20 % du taux d'une demi-journée)
Journée complète (8 h +) – longue durée	225 \$ (rabais de 40 % du taux d'une journée complète)	135 \$ (rabais de 40 % du taux d'une journée complète)

FORFAIT DE SPECTACLE

	Groupe régulier		Groupe accrédité	
	Par jour de l'événement (MAX 12 H)	Montage/démontage journée avant ou après 50 %	Par jour de l'événement (MAX 12 H)	Montage/démontage journée avant ou après
Saisons 2022	2 500 \$	1 250 \$	1 500 \$	750 \$

Le forfait comprend le nettoyage, l'utilisation de certains vestiaires, l'utilisation des salles de bains, l'utilisation du foyer et de la billetterie.

ANNEXE 5 – FRAIS DIVERS (SUITE)

LISTE D'ÉQUIPEMENT OU DE SERVICE AVEC PRIX

(en sus des taux de location)

Équipement ou service	Taux
Chaise (120 disponibles)	1 \$/chaise
Table (30 disponibles)	2 \$/table
Scène en plateau (24 unités disponibles)	25 \$ chacune
Rideau noir	500 \$
Faire enlever la porte d'entrée de la resurfaeuse	200 \$
Faire enlever la baie vitrée	Au complet (avec restrictions): 1 000 \$ Par fenêtre: 10 \$
Barricade en métal 4 pieds X 8 pieds (100 disponibles)	5 \$/barricade

Notes:

1. Ces taux incluent les taxes.
2. Ces taux sont arrondis au dollar près.
3. Minimum de location d'un bloc de trois heures, à moins qu'elle ne soit suivie d'une autre location.
4. Longue durée pour le forfait demi-journée comprend une location de 16 heures par semaine minimum sur une période de huit semaines ou plus par surface de glace; le forfait journée complète comprend une location de 30 heures par semaine minimum sur une période de huit semaines ou plus par surface de glace.

TAUX DE LOCATION DU SITE ÉVÉNEMENTIEL

Date	Groupe régulier		Groupe accrédité	
	Par jour de l'événement (MAX 12 H)	Montage/démontage journée avant ou après 50 %	Par jour de l'événement (MAX 12 H)	Montage/démontage journée avant ou après 50 %
Saisons 2022	1 500 \$	750 \$	900 \$	450 \$

Nettoyage non inclus, le site doit être remis à son état initial.

LISTE D'ÉQUIPEMENT OU DE SERVICE AVEC PRIX

(en sus du forfait événement spécial)

Équipement ou service	Taux
Poubelle (20 disponibles)	5 \$/poubelle
Scène en plateau (24 unités disponibles)	25 \$ chacune
Barricade en métal 4 pieds X 8 pieds (100 disponibles)	5 \$/barricade
Table de pique-nique (20 disponibles)	10 \$/table
Électricité (électricien inclus)	250 \$ - branchement et débranchement
Branchement d'eau (test d'eau inclus)	75 \$

Notes:

1. Ces taux incluent les taxes.
2. Ces taux sont arrondis au dollar près.

ANNEXE 5 – FRAIS DIVERS (SUITE)

TAUX DE LOCATION DES SALLES COMMUNAUTAIRES

1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023

	Régulier Secteur public, secteur privé et individu	Organisme à but non lucratif enregistré et groupes récréatifs	Groupes accrédités
Salle capacité 0 à 50 personnes			
Taux horaire	65 \$	35 \$	25 \$
Demi-journée (4 h)	195 \$	105 \$	75 \$
Journée complète (8 h +)	325 \$	175 \$	125 \$
Salle capacité 51 à 150 personnes			
Taux horaire	85 \$	45 \$	30 \$
Demi-journée (4 h)	255 \$	135 \$	90 \$
Journée complète (8 h +)	425 \$	225 \$	150 \$
Salles combinées au pavillon Rotary, au Centre Arthur- J.- LeBlanc et à l'UNIPlex			
Taux horaire	120 \$	80 \$	55 \$
Demi-journée (4 h)	360 \$	240 \$	165 \$
Journée complète (8 h +)	600 \$	400 \$	275 \$
Cuisine au pavillon Rotary (comprend vaisselle, four, réchauds, cafetière, plaquette)			
Taux horaire	25 \$	20 \$	15 \$
Demi-journée (4 h)	75 \$	60 \$	45 \$
Journée complète (8 h +)	175 \$	100 \$	75 \$
Cuisine à l'UNIPlex (comprend 12 stations, vaisselle, four, réchauds, cafetière, plaquette)			
Taux horaire	50 \$	40 \$	30 \$
Demi-journée (4 h)	150 \$	120 \$	90 \$
Journée complète (8 h +)	250 \$	200 \$	150 \$
Salle d'entraînement à l'UNIPlex			
Taux horaire	70 \$	40 \$	30 \$
Demi-journée (4 h)	210 \$	120 \$	90 \$
Journée complète (8 h +)	350 \$	200 \$	150 \$

Forfait d'événements spéciaux 1 200 \$:

Salles combinées pour la journée et soirée au pavillon Rotary ou accès à la grange annexée à la Maison Doiron, de 8 h à 2 h (total de 18 heures d'utilisation). Inclus le temps de montage dans la grande salle seulement, la veille de l'événement spécial entre 18 h et 22 h, et le temps de démontage le lendemain de l'événement spécial entre 8 h et 10 h. Inclus l'utilisation de la cuisine au pavillon Rotary (avec l'option de salles combinées au pavillon Rotary seulement). La police d'assurance responsabilité liée au permis d'alcool pour occasion spéciale n'est pas comprise.

Notes:

- Ces taux incluent les taxes.
- Toute location d'installation récréative ou de promenade en traineau tiré par des chevaux bénéficiera d'une salle à un taux réduit de 35 \$ l'heure suivant ladite location.
- Les frais pour l'utilisation de la cuisine sont définis par l'utilisation d'équipement de cuisine (ex.: préparation de nourriture ou service de traiteur).
- «Salles combinées» désigne soit les deux salles communautaires situées au pavillon Rotary, soit les deux salles communautaires situées au 2^e étage du Centre Arthur-J.-LeBlanc ou soit les trois salles communautaires situées au 2^e étage de l'UNIPlex.
- La personne responsable de la location de la cuisine à l'UNIPlex doit avoir une certification canadienne en salubrité alimentaire.

ANNEXE 5 – FRAIS DIVERS (SUITE)

TAUX DE LOCATION DES TERRAINS SPORTIFS

Bloc de temps	Taux régulier	Taux jour	Taux jeunesse accrédité	
	lundi au vendredi 16 h à 22 h 59	lundi au vendredi 6 h à 15 h 59	Terrain régulier 1 heure	Terrain pratique 1 heure
Saison 2022	9 \$	6 \$	6 \$	3 \$

Notes:

1. Le taux jeunesse accrédité est offert aux groupes jeunesse accrédité par le secteur des loisirs de la Ville de Dieppe. Ce taux consiste d'un rabais de 40 % du taux régulier, avant les taxes.
2. Toute location doit être **réservée et confirmée** par le service aux utilisateurs.
3. La division des services opérationnels s'occupe de **l'entretien** (ex.: coupe du gazon) et de la **préparation** régulière des terrains (ex.: les lignes).
4. Toute **demande spéciale** de préparation de terrain doit être envoyée au/à la responsable des réservations.
5. L'utilisation des lumières coûte 24 \$ par soir/terrain, taxes comprises, et sera gratuite pour les groupes jeunesse qui paient des frais de location de terrain.
6. Les taux sont sujets au changement advenant une modification à la TVH.

ANNEXE 5 – FRAIS DIVERS (SUITE)

TAUX DE LOCATION DU CENTRE AQUATIQUE ET SPORTIF

	1 ^{er} juin 2022 au 31 mai 2023
Bassin de natation	
1 - 65 personnes	140 \$
66 - 94 personnes	195 \$
95 - 121 personnes	255 \$
122 - 150 personnes	325 \$
Bassin d'exercice	
1 - 46 personnes	80 \$
Bassin récréatif	
1 - 60 personnes	175 \$
61 - 130 personnes	235 \$
Trois bassins	
1 - 100 personnes	335 \$
101 - 150 personnes	450 \$
151 - 241 personnes	560 \$
242 - 320 personnes	620 \$

Notes:

- Ces taux sont arrondis et les taxes sont comprises.
- Le taux semaine avant 16 h sera réduit de 10 \$ l'heure.
- Le taux «jeunesse» désigne toute location de la piscine par un groupe jeunesse aquatique accrédité par le secteur des loisirs et bénéficiera d'un rabais de 40 % du taux régulier.
- Le taux «groupe accrédité» désigne toute location de la piscine pour la tenue d'un événement d'envergure par un groupe accrédité par le secteur des loisirs et les écoles de Dieppe et bénéficiera d'un rabais de 30 % du taux régulier.

	Cartes de membres annuelles	Cartes de membres mensuelles (doit acheter un minimum de 3 mois consécutifs)
	1 ^{er} juin 2022 au 31 mai 2023	
Carte adulte	435 \$	55 \$
Carte 50+ / étudiant	300 \$	45 \$
Carte enfant (12 ans et moins)	200 \$	30 \$
Carte couple	655 \$ 2 ^e carte reçoit un rabais de 50 %	70 \$
Carte familiale (2 adultes et enfants)	860 \$	80 \$

Cartes de membre annuelles et mensuelles (minimum 3 mois consécutifs) – entreprises et groupes communautaires

Achat de 20 à 49 cartes - rabais de 25 % du coût actuel

Achat de 50 cartes et plus - rabais de 50 % du coût actuel

ANNEXE 5 – FRAIS DIVERS (SUITE)

TAUX DE LOCATION DU CENTRE AQUATIQUE ET SPORTIF (SUITE)

Forfait 12 visites	
1 ^{er} juin 2022 au 31 mai 2023	
Carte adulte (inclus bain libre et activités aquatiques)	75 \$
Carte 50+ / étudiant (inclus bain libre et activités aquatiques)	60 \$
Carte enfant (12 ans et moins)	45 \$
Carte familiale (2 adultes et enfants)	150 \$

Droits d'entrée unique	
1 ^{er} juin 2022 au 31 mai 2023	
Adulte	10 \$
50+ / étudiant	8 \$
Enfant (12 ans et moins)	5 \$
Entrée famille (2 adultes et enfants)	20 \$
Aquaforme 50+	7 \$
Aquaforme Adulte	10 \$

Fête pour enfants	
1 ^{er} juin 2022 au 31 mai 2023	
Option 1 Durant un bain public (minimum de 10 et maximum de 20 enfants)	Droits d'entrée unique pour enfants et adultes + frais de location de la salle: 35 \$/ heure ou 50 \$/ heure et demi
Option 2 Location de bassin(s) à usage exclusif	Selon les taux de location des bassins + location de la salle: 35 \$/ heure ou 50 \$/ heure et demi

Tous ces tarifs incluent la TVH, lorsqu'applicable. Entrée gratuite pour les enfants de 24 mois et moins.

TAUX DE LOCATION DE LA PISTE D'ATHLÉTISME (SAISON 2022)

Type de location	Taux horaires		Taux horaires pour groupes jeunesse accrédités et écoles de Dieppe	
	Usage exclusif	Usage non-exclusif	Usage exclusif	Usage non-exclusif
Piste et espace vert	25 \$	15 \$	15 \$	Aucun frais
Piste	15 \$	10 \$	10 \$	Aucun frais
Espace vert	10 \$	5 \$	5 \$	Aucun frais

Notes:

- Le taux horaire de groupe jeunesse accrédité est offert aux groupes jeunesse accrédités par le Service culture, loisirs et vie communautaire de la Ville de Dieppe. Ce taux consiste d'un rabais de 40 % du taux horaire avant les taxes.
- Toute location doit être **réservée et confirmée** par le Service des opérations.
- Le Service des opérations s'occupe de l'**entretien** (ex.: coupe du gazon) et de la **préparation** régulière du terrain.
- Toute **demande spéciale** de préparation de terrain doit être envoyée à la personne responsable des réservations.
- L'usage non-exclusif sera accepté pour des groupes de 20 personnes ou moins.
- L'usage non-exclusif signifie que les espaces loués sont partagés avec le public et/ou d'autres groupes.
- Les taux incluent les taxes et sont sujets à changement advenant une modification à la TVH.

ANNEXE 5 – FRAIS DIVERS (SUITE)

DROITS D'ENTRÉE – MAISON DOIRON

À noter que les visites ont été gratuites du 2 juin au 5 septembre dans le cadre des célébrations du 70^e anniversaire d'incorporation de la municipalité.

1 ^{er} juin 2022 au 31 mai 2023	
Adulte (20 à 49 ans)	12 \$
50 ans et plus	10 \$
Jeunes (6 à 19 ans)	5 \$
Enfants (5 ans et moins)	Gratuit

Notes:

1. Ces taux incluent les taxes.

TERRAIN SYNTHÉTIQUE – ÉCOLE MATHIEU-MARTIN

	Taux horaire		
	Régulier	Jeunesses accréditées	Districts scolaires
À l'heure	70 \$	42 \$	Gratuit

Notes:

1. Le taux horaire de groupes jeunesse accrédités est offert aux groupes jeunesse accrédités par le secteur loisirs de la Ville de Dieppe. Ce taux consiste d'un rabais de 40 % du taux horaire avant les taxes.
2. Toute location doit être **réservée et confirmée** par le service aux utilisateurs.
3. Le service des opérations s'occupe de l'**entretien** et de la **préparation** régulière du terrain.
4. Toute **demande spéciale** de préparation de terrain doit être envoyée à la personne responsable des réservations.
5. Les taux incluent les taxes et sont sujets à changement advenant une modification à la TVH.

TARIFS POUR LE TRANSPORT EN COMMUN

	Comptant	Laissez-passer individuel 1 jour	Carte à perforer 10 trajets	Carte à perforer 20 trajets	Laissez-passer de groupe	Laissez-passer 30 jours
Adultes	3 \$	7 \$	25 \$	43 \$	18 \$	68 \$
Étudiants & Aînés (65 et plus)	3 \$	7 \$	25 \$	43 \$	18 \$	53 \$
Enfants (6 ans et plus)	3 \$	7 \$	25 \$	43 \$	18 \$	53 \$

Il n'y a aucun frais pour l'utilisation du transport à la demande et du taxibus. De plus, la municipalité offre une passe jeunesse gratuite pour les 18 ans et moins pour les trajets de Codiac Transpo effectués sur le territoire de Dieppe.

VILLE DE DIEPPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 décembre 2022



TABLE DES MATIÈRES

Exercice terminé le 31 décembre 2022

MEMBRES DU CONSEIL, OFFICIERS MUNICIPAUX ET STATISTIQUES GÉNÉRALES (NON AUDITÉ)	i
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de la variation de la dette nette	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	7

VILLE DE DIEPPE

MEMBRES DU CONSEIL, OFFICIERS MUNICIPAUX ET STATISTIQUES GÉNÉRALES (NON AUDITÉ)

Exercice terminé le 31 décembre 2022

MAIRE

Yvon Lapierre

MAIRE-ADJOINT

Ernest Thibodeau

CONSEILLERS

Melyssa Boudreau
Corinne Godbout
Jean-Marc Brideau
Marc Lanteigne

Josée Turgeon-Roy
Paul Gaudet
Lise LeBouthillier

OFFICIERS MUNICIPAUX

Directeur général / Greffier

Greffier adjoint

Trésorier

Directeur général adjoint - division des services organisationnels

Directeur - communications

Directeur - service de la technologie

Directeur - ressources humaines

Directeur général adjoint - opérations et vie communautaire

Directeur - opérations

Directeur - développement communautaire (depuis janvier 2023)

Directeur - mobilité urbaine

Directeur - immigration

Directeur général adjoint - développement durable et sécurité urbaine

Directeur - d'ingénierie

Chef pompier

Directeur - planification et développement

Directeur - gestion de l'environnement (depuis janvier 2023)

Marc Melanson

Stéphane Simard

Stéphane Thériault

Marie-Claude Landry

Annie Duguay

Shaun Daigle

Ginette Barrieau

Luc Richard

Raymond Bourque

Denis LeBlanc

Jérémie Aubé

Emilie Haché

Angèle Spencer

Marc-André Cormier

Marc Cormier

Alexandre Girard

Alexandre Truchon-Savard

Conseillers juridiques principaux

McIntyre Finn

Auditeur

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés

VILLE DE DIEPPE

MEMBRES DU CONSEIL, OFFICIERS MUNICIPAUX ET STATISTIQUES GÉNÉRALES (NON AUDITÉ) (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2022

STATISTIQUES GÉNÉRALES

Population : 28 114 (recensement 2021)

VALEUR IMPOSABLE ET TAUX D'IMPOSITION LOCALE

	Valeur imposable	Taux d'imposition
2022 - Dieppe	3 734 647 350 \$	1,5395 \$
2023 - Dieppe	4 286 266 800 \$	1,4600 \$
2023 - Ancien District de service local de Greater Lakeburn	115 672 100 \$	0,5445 \$
2023 - Ancien District de service local de Scoudouc	6 667 450 \$	0,4667 \$

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son Honneur le maire et aux membres du conseil

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la VILLE DE DIEPPE et de ses entités contrôlées (la "Ville"), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Ville au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait

exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Ville pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Dieppe, Canada
Le 8 mai 2023

Comptables professionnels agréés

VILLE DE DIEPPE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Exercice terminé le 31 décembre

	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
REVENUS			
Mandat d'imposition	57 494 896 \$	57 494 896 \$	53 723 814 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements			
Autres municipalités (note 21)	212 000	211 278	212 757
Province du Nouveau-Brunswick (note 21)	151 000	150 876	150 886
Ventes de services (note 21)	13 447 604	14 067 537	13 344 262
Autres revenus de provenance interne (note 21)	665 000	1 638 991	2 931 297
Subvention de financement et de péréquation communautaire	1 119 513	1 119 513	1 175 639
Ajustement pour paiement tenant lieu d'impôt foncier	33 355	33 355	5 936
Intérêts gagnés	35 867	766 920	170 839
Contributions aux investissements en immobilisations d'autres gouvernements	-	5 201 575	3 805 071
Contributions en immobilisations des développeurs (note 15)	-	3 897 801	5 298 554
Autres contributions	-	765 830	475 800
Gain sur ventes de terrains (note 3)	-	270 072	608 560
	73 159 235 \$	85 618 644 \$	81 903 415 \$
DÉPENSES			
Services d'administration générale (note 21)	8 029 042 \$	8 312 432 \$	7 963 088 \$
Services de protection (note 21)	15 111 226	15 548 446	13 991 369
Services de transports (note 21)	8 451 717	16 257 437	14 616 729
Services d'hygiène du milieu (note 21)	1 462 368	1 416 034	1 401 108
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire (note 21)	2 559 958	2 348 484	2 582 277
Services récréatifs et culturels (note 21)	9 519 362	12 029 618	11 044 033
Approvisionnement en eau (note 21)	4 838 749	5 256 594	5 555 985
Collectage et évacuation des eaux d'égouts (note 21)	4 107 349	4 780 477	4 962 677
Services financiers - général (note 21)	1 549 277	1 502 891	1 693 349
Services financiers - eau (note 21)	413 000	392 304	432 060
Services financiers - égouts (note 21)	243 500	226 950	260 979
	56 285 548	68 071 667	64 503 654
EXCÉDENT DE L'EXERCICE (notes 17 et 20)	16 873 687 \$	17 546 977 \$	17 399 761 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT		300 335 013	282 935 252
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN		317 881 990 \$	300 335 013 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

CITY OF DIEPPE

CONSOLIDATED STATEMENT OF FINANCIAL POSITION

December 31,

2022

2021

FINANCIAL ASSETS

Cash	\$ 19,389,243	\$ 26,877,879
Term deposits (note 4)	11,188,715	-
Accounts receivable		
General	2,993,265	3,939,445
Sales tax receivable	839,856	947,241
Governments	4,515,462	563,236
	38,926,541	32,327,801

LIABILITIES

Accounts payable and accrued liabilities	5,595,049	5,180,511
Withholding taxes payable	70,584	14,160
Due to other governments	291,249	3,133,663
Accrued sick leave (note 7)	1,791,848	1,674,678
Deferred revenues	571,119	803,667
Security deposits	822,423	707,290
Long-term debt and capital lease obligations (note 5)	62,109,392	68,971,146
	71,251,664	80,485,115

NET DEBT

(32,325,123) **(48,157,314)**

NON-FINANCIAL ASSETS

Tangible capital assets (note 15)	513,193,410	500,071,398
Accumulated amortization (note 15)	(165,787,097)	(154,241,917)
	347,406,313	345,829,481
Inventory	31,985	23,326
Land inventory	2,610,582	2,440,024
Prepaid expenses	158,233	199,496
	350,207,113	348,492,327

ACCUMULATED SURPLUS

\$ 317,881,990 **\$ 300,335,013**

CONTINGENCIES (note 8) AND COMMITMENTS (note 9)

The accompanying notes are an integral part of these consolidated financial statements

APPROVED BY

..... Mayor
..... Clerk or Treasurer

VILLE DE DIEPPE

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

Exercice terminé le 31 décembre	2022	2021
Excédent de l'exercice	17 546 977 \$	17 399 761 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(14 513 698)	(16 095 364)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	368 659	69 373
Amortissement des immobilisations corporelles	12 709 982	12 902 589
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(141 775)	261 749
	15 970 145	14 538 108
Acquisitions de l'inventaire	(31 985)	(23 326)
Acquisitions des charges payées d'avance	(158 233)	(199 496)
Consommation de l'inventaire	23 326	21 682
Utilisation des charges payées d'avance	199 496	23 021
Provision pour baisse de valeur des stocks de terrains	12 358	372 837
Variation des stocks de terrains	(182 916)	369 777
	(137 954)	564 495
Diminution de la dette nette	15 832 191	15 102 603
Dettes nettes au début de l'exercice	(48 157 314)	(63 259 917)
Dettes nettes à la fin de l'exercice	(32 325 123) \$	(48 157 314) \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

VILLE DE DIEPPE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	17 546 977 \$	17 399 761 \$
Éléments sans effet sur les espèces et quasi-espèces :		
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(141 775)	261 749
Provision pour baisse de valeur des stocks de terrain	12 358	372 837
Amortissement des immobilisations corporelles	12 709 982	12 902 589
Contributions en immobilisations des développeurs	(3 897 801)	(5 298 554)
	26 229 741	25 638 382
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(2 898 661)	5 031 260
Créditeurs et frais courus, déductions à la source à payer et dus à d'autres gouvernements	(2 371 452)	3 664 986
Inventaire, stocks de terrains et charges payées d'avance	(150 312)	191 658
Revenus différés, retenues de garanties et autres éléments	(245)	736 510
	20 809 071	35 262 796
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles nettes des contributions des développeurs	(10 615 897)	(10 796 810)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	368 659	69 373
	(10 247 238)	(10 727 437)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisitions de placements dans des dépôts à terme	(11 188 715)	(27 691)
Dispositions de placements dans des dépôts à terme	-	8 082 787
	(11 188 715)	8 055 096
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Obtention de financement supplémentaire	625 000	-
Remboursement de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(7 486 754)	(8 490 323)
	(6 861 754)	(8 490 323)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(7 488 636)	24 100 132
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	26 877 879	2 777 747
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	19 389 243 \$	26 877 879 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ENTITÉ

La Ville de Dieppe (la "Ville") a été incorporée comme ville par la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick le 1^{er} janvier 1952 et a accédé au statut de ville le 1^{er} janvier 2003 par une modification du Règlement 85-6 du Nouveau-Brunswick, en vertu de la *Loi sur les municipalités*. En tant que municipalité, la Ville est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Ville s'est donnée l'énoncé de vision suivant : "La Ville de Dieppe reflète sa fierté acadienne dans son accueil à tous; il fait bon y vivre et élever une famille grâce à son développement intelligent et son souci pour l'environnement."

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Ville reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada.

Les états financiers consolidés présentés selon les Normes comptables canadiennes du secteur public ("CCSP") portent surtout sur la situation financière de la Ville et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la Ville.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la Ville sont les suivants :

Périmètre comptable du gouvernement

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la Ville et qui sont la propriété de la Ville ou qui sont contrôlées par elle.

Les entités suivantes sont comprises dans ces états financiers consolidés :

- Ville de Dieppe
- Expansion Dieppe Inc.
- Gestion 1604 Inc.

Les transactions et les soldes interservices et organisationnels sont éliminés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil le 22 novembre 2021 et par le Ministre des gouvernements locaux le 20 décembre 2021.

Comptabilisation des revenus

Les revenus non affectés sont enregistrés sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatés lorsque la somme recouvrable est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année durant laquelle les frais connexes sont engagés.

Les autres revenus sont enregistrés lorsqu'ils sont réalisés.

Les subventions reçues d'une tierce partie, tel un autre gouvernement pour financer une portion d'une construction ou d'achat d'une immobilisation corporelle, sont comptabilisées dans les revenus.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les Normes CCSP exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les revenus de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations. Les estimations principales comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'évaluation du passif pour congés de maladie accumulés.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Ville sont comptabilisés initialement à la juste valeur et subséquemment au coût amorti.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces à l'état consolidé des flux de trésorerie comprennent l'encaisse, qui est composée de l'encaisse en main et les soldes bancaires, et le découvert bancaire, s'il y en a.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût, qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont inclus dans les immobilisations corporelles et sont comptabilisés au coût, qui correspond à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail au moment de la comptabilisation initiale, moins l'amortissement cumulé. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

Type d'actif	Années
Améliorations foncières	10 à 25
Équipement et machinerie	3 à 30
Véhicules	5 à 25
Bâtiments	10 à 60
Réseaux de transport routier ("transports")	10 à 65
Réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées ("eau et égouts")	10 à 100

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive.

Les contributions des développeurs sont inscrites à la juste valeur à la date à laquelle elles sont reçues et sont présentées dans les revenus de l'exercice au cours duquel elles sont reçues sous forme d'apport.

Dépréciation

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Ville de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptabilisée nette. L'existence d'une dépréciation est établie en comparant la valeur comptable à la valeur estimative du potentiel de service que l'immobilisation corporelle représente encore pour la Ville. Toute dépréciation entraîne une réduction de la valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge en résultat au cours de l'exercice. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la valeur de l'actif à long terme en question s'accroît ultérieurement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Information sectorielle

La Ville est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la Ville sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants :

Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la Ville. Ceci comprend les fonctions du conseil, la gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.

Services de protection

Cette section est responsable de la prestation des services de police, la protection contre les incendies, les mesures d'urgence, le contrôle des animaux, l'inspection des bâtiments et d'autres mesures de protection.

Services de transports

Cette section est responsable des services en commun, de l'entretien des routes, des services de circulation et d'autres fonctions reliées.

Services d'hygiène du milieu

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire

Cette section est responsable du zonage, du développement économique, du tourisme et d'autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et l'exploitation des installations récréatives et culturelles incluant les piscines, les arénas, les parcs et terrains de jeux et d'autres établissements récréatifs et culturels.

Systèmes d'eau et d'égouts

Cette section est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, des usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS31 décembre 2022

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Inventaire

L'inventaire est évalué au moindre du coût et du coût de remplacement net, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Stocks de terrains

Les stocks de terrains sont évalués au moindre du coût et de la juste valeur marchande. Le coût est déterminé selon la méthode du coût distinct pour les terrains qui ne représentent qu'un seul lot et selon la méthode du coût moyen pour les autres terrains. Toute baisse de valeur est présentée dans les dépenses des services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire de l'exercice au cours duquel elle est constatée.

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

La Ville offre un programme de congé de maladie, tel que décrit à la note 7. Elle constate un passif, établi selon une évaluation actuarielle, et une charge au titre des congés rémunérés dans l'exercice au cours duquel les salariés fournissent à la Ville des services qui ouvrent droit à ces avantages, qui s'accumulent. La méthode actuarielle utilisée est la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

La Ville offre également à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les coûts du régime de retraite afférents aux services courants sont portés aux résultats au cours de la période pendant laquelle les cotisations sont dues par l'employeur.

3. GAIN SUR VENTES DE TERRAINS	2022	2021
Ventes de terrains	386 991 \$	1 067 200 \$
Coût des terrains vendus	(116 919)	(458 640)
	270 072 \$	608 560 \$

4. DÉPÔTS À TERME

Les dépôts à terme portent intérêt aux taux de 1,94 % et 3,55 % et viennent à échéance en février 2024 et juin 2023, respectivement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

5. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

2022

2021

Obligations découlant de contrats de location-acquisition

Contrat de location d'un camion de pompier, avec une valeur nette comptable de 985 876 \$, remboursable par versements mensuels de 12 149 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 3,19 %, avec option d'achat à 1 \$ à l'échéance en février 2027.

595 295 \$ 741 083 \$

Contrat de location d'un camion de pompier, avec une valeur nette comptable de 388 380 \$, remboursable par versements mensuels de 5 206 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 3,19 %, avec option d'achat à 1 \$ à l'échéance en juillet 2027.

281 125 343 597

Intérêts inclus dans les versements

(57 400) (86 637)

819 020 998 043

Emprunts

Emprunt, garanti par le terrain et la bâtisse de l'hôtel de ville d'une valeur comptable nette de 5 023 253 \$, remboursable par versements mensuels de 72 689 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 5,62 %, échéant en octobre 2031.

6 062 372 6 578 103

Emprunt du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêt, échéant en décembre 2023, remboursé durant l'exercice.

- 30 000

À reporter

6 881 392 \$ 7 606 146 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

5. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)	2022	2021
Reporté	6 881 392 \$	7 606 146 \$
Débtures		
1) Débtiture, 2,10 % à 5,55 %, renouvelable en 2023, portion échéant en 2028 et 2033.	2 815 000	3 206 000
2) Débtiture, 0,50 % à 2,30 %, portion échéant en 2035 et 2040.	6 692 000	7 498 000
3) Débtiture, 3,95 % à 4,85, échéant en 2032.	625 000	-
4) Débtiture, 0,86 % à 2,38 %, échéant en 2031.	2 472 000	2 726 000
5) Débtiture, 1,35 % à 3,80 % renouvelable en 2032, échéant en 2037.	5 654 000	6 075 000
6) Débtiture, 1,25 % à 4,40 %, portion échéant en 2028 et 2033.	2 338 000	2 635 000
7) Débtiture, 1,20 % à 3,70 %, échéant en 2024.	822 000	1 216 000
8) Débtiture, 0,95 % à 3,50 %, portion échéant en 2030 et 2035.	4 894 000	5 376 000
9) Débtiture, 1,05 % à 3,90 %, échéant en 2030.	2 828 000	3 387 000
10) Débtiture, 1,20 % à 3,80 %, portion échéant en 2031 et 2036.	6 638 000	7 585 000
11) Débtiture, 1,65 % à 3,30 %, portion échéant en 2027 et 2032.	8 796 000	10 124 000
12) Débtiture, 2,10 % à 3,70 %, échéant en 2033.	466 000	501 000
13) Débtiture, 1,95 % à 2,95 %, portion échéant en 2029, 2034 et 2039.	10 188 000	11 036 000
Total	62 109 392 \$	68 971 146 \$

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux pour les municipalités a été obtenue pour l'emprunt pour l'hôtel de ville, les contrats de location-acquisition et les débtures.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS31 décembre 2022

5. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

L'estimé des remboursements en capital de la dette à long terme et des paiements minimums exigibles au titre des contrats de location-acquisition à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants, en présumant le renouvellement des dettes tel que prévu :

Dettes	Contrats de location-acquisition
2023 - 7 135 472 \$	208 259 \$
2024 - 7 265 530 \$	208 259 \$
2025 - 6 839 802 \$	208 259 \$
2026 - 6 081 992 \$	208 259 \$
2027 - 5 551 212 \$	43 384 \$

6. EMPRUNTS À COURT TERME

Emprunt d'exploitation

La Ville dispose de deux marges de crédit d'un montant autorisé de 8 504 440 \$ et 1 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel et renouvelables annuellement. La marge de crédit de 8 504 440 \$ est garantie par la province du Nouveau-Brunswick; la marge de crédit de 1 500 000 \$ est garantie par des stocks de terrains ayant une valeur comptable totale de 391 395 \$.

Ainsi que le prescrit la *Loi sur la gouvernance locale*, les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds général sont limités à 4 % du budget de fonctionnement de la Ville. Les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds des services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement pour l'année. En 2022, la Ville s'est conformée à ces restrictions.

Emprunt interfonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet de capital. Les montants payables entre les fonds sont en conformité avec cette exigence.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS31 décembre 2022

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Congés de maladie accumulés

La Ville offre un congé de maladie qui s'accumule à raison de huit heures par mois pour les employés non administratifs à temps plein et de sept heures par mois pour les employés administratifs à temps plein. Un employé peut prendre un congé avec solde pour une durée maximale de cinq jours consécutifs avec un maximum de 12 jours par année.

Une évaluation actuarielle a été réalisée en conformité avec les Normes CCSP. L'évaluation était basée sur un certain nombre d'hypothèses concernant des événements futurs, comme les taux d'intérêt, les salaires et le roulement du personnel et la retraite. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la Ville. L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée en 2020.

Les principales hypothèses de l'évaluation sont comme suit :

- augmentation de salaire annuelle est de 2,50 % (2021 - 2,50 %);
- taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 5,05 % (2021 - 3,50 %);
- âge de la retraite est de 62 (2021 - 62); et
- estimation de l'utilisation nette du taux de congés de maladie est de 60,00 % (2021 - 60,00 %).

Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéance.

Le passif et l'obligation pour les congés de maladie accumulés se présentent comme suit :

	2022	2021
Solde au début de l'exercice	1 674 678 \$	1 482 771 \$
Coût pour les services rendus	132 814	128 312
Charge d'intérêt	56 126	50 797
Prestations versées	(27 723)	(35 773)
Changements dans les hypothèses actuarielles	(134 219)	-
Autres	90 172	48 571
Solde à la fin de l'exercice	1 791 848 \$	1 674 678 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Régime de retraite

Durant l'exercice, la Ville a versé 1 185 022 \$ (2021 - 1 220 702 \$) au régime de retraite. Les contributions de la Ville sont de 4,50 % à 11,50 % du salaire des employés, selon la catégorie de l'employé.

8. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des opérations, la Ville est impliquée dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. De l'avis des conseillers juridiques, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement des litiges et des montants, le cas échéant, que la Ville pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers consolidés.

9. ENGAGEMENTS

La Ville s'est engagée à acheter son eau potable de la Ville de Moncton jusqu'en 2032. La Ville de Moncton charge la Ville chaque mois selon le nombre de mètres cubes d'eau utilisée par la Ville selon les compteurs d'eau et selon le tarif annuel par mètre cube utilisé calculé annuellement par la Ville de Moncton.

La Ville s'est également engagée à acheter ses services d'eau et d'assainissement des eaux usées de la Commission des eaux usées du Grand Moncton. La Commission des eaux usées du Grand Moncton charge la Ville chaque trimestre selon un taux fixe unitaire calculé annuellement selon le nombre d'unités d'utilisation résidentielles et d'unités équivalentes au compteur.

La Ville s'est également engagée à partager 90 % des coûts de fonctionnement du Service de police régional de Codiak avec la Ville de Moncton et la Ville de Riverview jusqu'en 2032. En vertu de cet engagement, les services de police municipaux sont fournis par la Gendarmerie Royale du Canada ("GRC").

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Ville est exposée à ce risque relativement à sa dette à long terme et ses dépôts à terme, qui portent intérêt à des taux d'intérêt fixes.

Le risque de liquidité est le risque que la Ville éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Ville est exposée à ce risque surtout en raison de ses créiteurs et frais courus, de ses montants dus à d'autres gouvernements et de sa dette à long terme.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le principal risque de crédit de la Ville est lié à ses débiteurs, son encaisse et ses dépôts à terme.

La direction est d'avis que la Ville n'est pas exposée à d'autres risques significatifs découlant de ses instruments financiers.

11. TRANSFERTS AUX RÉSERVES

Les transferts entre les fonds de réserve furent autorisés au conseil le 12 décembre 2022 par résolution à l'exception des transferts suivants : des montants de 508 000 \$ et 100 000 \$ qui furent autorisés le 28 février 2022, un montant de 70 000 \$ qui fut autorisé le 14 mars 2022, des montants de 90 000 \$ et 310 000 \$ qui furent autorisés le 24 mai 2022, des montants de 78 500 \$ et 400 000 \$ qui furent autorisés le 13 juin 2022, des montants de 83 500 \$ et 381 700 \$ qui furent autorisés le 27 juin 2022, un montant de 100 000 \$ qui fut autorisé le 11 juillet 2022 et un montant de 75 000 \$ qui fut autorisé le 13 décembre 2021 pour des dépenses en immobilisations qui ont été encourues en 2022.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS31 décembre 2022

12. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU

Les frais de distribution d'eau pour la protection contre les incendies débités par la Ville sont dans les limites autorisées par le règlement 81-195 sous la *Loi sur la gouvernance locale* en fonction du pourcentage applicable de dépenses du système de l'eau pour la population.

13. EXCÉDENT/DÉFICIT AU FONDS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUTS

La *Loi sur la gouvernance locale* exige que les excédents/déficits au fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts soient absorbés par le budget de la deuxième année suivante, soient répartis sur les quatre budgets de fonctionnement à compter de la deuxième année suivante. La Ville a choisi de répartir le déficit de 2019 sur les quatre budgets de fonctionnement à compter de 2021; les excédents/déficits des autres années sont inclus dans le budget de la deuxième année suivante. L'excédent/déficit à la fin de l'année est le suivant :

	2022	2021
2022 excédent	599 926 \$	-
2021 excédent	510 803	510 803
2020 excédent	-	189 998
2019 déficit	(1 350 408)	(2 025 612)
	(239 679) \$	(1 324 811) \$

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

15. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Améliorations foncières	Équipement et machinerie	Véhicules	Bâtiments	Transports	Eau et égouts	Travaux en cours	Total 2022	Total 2021
COÛT										
Solde d'ouverture	28 812 674 \$	19 770 418 \$	5 542 827 \$	13 619 032 \$	97 470 094 \$	199 044 296 \$	131 600 942 \$	4 211 115 \$	500 071 398 \$	485 958 842 \$
Plus :										
Acquisitions de l'année	60 884	4 067 369	564 692	917 024	398 382	6 641 391	3 559 360	-	16 209 102	14 764 297
Dispositions de l'année	-	-	-	(781 295)	(20 302)	(521 051)	(69 038)	-	(1 391 686)	(1 982 808)
Variation nette des travaux en cours	-	-	-	-	-	-	-	(1 695 404)	(1 695 404)	1 331 067
Solde de clôture	28 873 558	23 837 787	6 107 519	13 754 761	97 848 174	205 164 636	135 091 264	2 515 711	513 193 410	500 071 398
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Solde d'ouverture	-	7 394 008	3 387 761	7 053 401	32 680 683	69 185 541	34 540 523	-	154 241 917	142 991 014
Plus :										
Amortissement de l'année	-	1 065 694	298 133	970 843	3 602 913	5 175 080	1 597 319	-	12 709 982	12 902 589
Amortissement cumulé sur dispositions	-	-	-	(678 642)	(20 305)	(452 508)	(13 347)	-	(1 164 802)	(1 651 686)
Solde de clôture	-	8 459 702	3 685 894	7 345 602	36 263 291	73 908 113	36 124 495	-	165 787 097	154 241 917
VALEUR NETTE										
DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 873 558 \$	15 378 085 \$	2 421 625 \$	6 409 159 \$	61 584 883 \$	131 256 523 \$	98 966 769 \$	2 515 711 \$	347 406 313 \$	345 829 481 \$

Au 31 décembre 2022, les immobilisations corporelles louées représentent des véhicules ayant un coût de 1 785 819 \$ (2021 - 1 785 819 \$) et de l'amortissement cumulé de 425 384 \$ (2021 - 348 042 \$). Des immobilisations corporelles complètement amorties ayant un coût total de 19 024 798 \$ (2021 - 13 462 792 \$) sont incluses dans les améliorations foncières, l'équipement et machinerie, les véhicules, les bâtiments, les transports et l'eau et égouts, car elles sont toujours en service.

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles de transports de 1 355 327 \$ (2021 - 2 946 179 \$) et d'eau et égouts de 2 542 474 \$ (2021 - 2 249 875 \$) ainsi que des terrains de 0 \$ (2021 - 102 500 \$) ont été reçues à titre de contributions des développeurs.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

16. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Administration générale	Protection	Transports	Hygiène	Développement économique	Récréatifs et culturels	Eau et égouts	2022 Consolidés	2021 Consolidés
Revenus									
Mandat d'imposition	9 449 936 \$	16 446 104 \$	17 353 553 \$	1 332 745 \$	2 476 675 \$	10 435 883 \$	- \$	57 494 896 \$	53 723 814 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	211 278	150 876	-	-	-	-	362 154	363 643
Ventes de services	-	-	-	-	-	1 789 626	12 277 911	14 067 537	13 344 262
Subvention de financement et de péréquation communautaire	184 005	320 231	337 898	25 951	48 225	203 203	-	1 119 513	1 175 639
Intérêts gagnés	118 423	206 095	217 468	16 701	31 037	130 778	46 418	766 920	170 839
Autres	114 401	1 168 312	4 435 440	11 430	419 107	3 006 841	2 652 093	11 807 624	13 125 218
	9 866 765	18 352 020	22 495 235	1 386 827	2 975 044	15 566 331	14 976 422	85 618 644	81 903 415
Dépenses									
Salaires et bénéfices	2 882 399	6 430 642	3 570 578	-	1 247 501	4 864 052	2 927 284	21 922 456	19 965 693
Biens et services	4 141 620	8 497 711	6 534 649	1 416 034	1 081 250	3 717 339	5 372 000	30 760 603	27 936 749
Amortissement	603 173	620 093	6 212 465	-	7 375	3 496 654	1 770 222	12 709 982	12 902 589
Intérêts	353 736	140 890	736 744	-	-	271 521	619 254	2 122 145	2 386 388
Autres	685 240	-	(60 255)	-	12 358	(48 427)	(32 435)	556 481	1 312 235
	8 666 168	15 689 336	16 994 181	1 416 034	2 348 484	12 301 139	10 656 325	68 071 667	64 503 654
Excédent (déficit) de l'année	1 200 597 \$	2 662 684 \$	5 501 054 \$	(29 207) \$	626 560 \$	3 265 192 \$	4 320 097 \$	17 546 977 \$	17 399 761 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

17. RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'ANNÉE

	Fonctionnement général	Capital général	Fonctionnement eau et égouts	Capital eau et égouts	Fonds de réserve	Total
Excédent des fonds pour l'année 2022	610 520 \$	14 497 824 \$	599 926 \$	2 700 009 \$	8 333 338 \$	26 741 617 \$
Ajustements à l'excédent annuel						
Déficit (excédent) des années précédentes	(314 941)	-	485 206	-	-	170 265
Élimination des transferts entre fonds						
Fonds de réserve de fonctionnement général	121 500	-	-	-	(121 500)	-
Fonds de réserve capital général	6 905 000	(1 191 000)	-	-	(5 714 000)	-
Transferts entre fonds	2 837 218	(2 837 218)	360 391	(360 391)	-	-
Fonds de réserve de fonctionnement des services d'eau et d'égout	-	-	14 000	-	(14 000)	-
Fonds de réserve capital d'eau et d'égout	-	-	2 060 000	(180 000)	(1 880 000)	-
Remboursement du principal de la dette à long terme	5 227 826	(5 227 826)	2 050 000	(2 050 000)	-	-
Élimination d'un revenu interne	2 100 000	-	(2 100 000)	-	-	-
Dépense d'amortissement des immobilisations	-	(10 932 385)	-	(1 770 222)	-	(12 702 607)
Contributions en immobilisations des développeurs	-	1 332 694	-	2 565 107	-	3 897 801
Dépenses reclassées aux immobilisations corporelles	179 024	-	-	-	-	179 024
Argent reçu au lieu de terrain d'utilité publique, inscrit comme revenu différé	-	-	-	-	(22 593)	(22 593)
Entente de commandite pour un projet capital	-	50 000	-	-	-	50 000
Gain sur disposition d'immobilisations	-	(187 306)	-	(36 919)	-	(224 225)
Surplus (déficit) annuel des autres entités consolidées	(471 198)	(7 375)	(63 732)	-	-	(542 305)
Total d'ajustements à l'excédent de l'année 2022	16 584 429	(19 000 416)	2 805 865	(1 832 425)	(7 752 093)	(9 194 640)
Excédent (déficit) pour l'année 2022 selon les Normes CCSP	17 194 949 \$	(4 502 592) \$	3 405 791 \$	867 584 \$	581 245 \$	17 546 977 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

18. ÉTAT DES RÉSERVES

	Réserve fonctionnement général	Réserve capital général	Réserve fonctionnement eau et égouts	Réserve capital eau et égouts	Terrains d'utilité publique	Total 2022	Total 2021
Actifs et excédent accumulé	3 149 090 \$	22 048 023 \$	694 953 \$	4 478 429 \$	183 870 \$	30 554 365 \$	22 221 027 \$
Revenus							
Intérêts	82 169	407 329	18 887	67 980	4 880	581 245	97 362
Contribution du fonds de fonctionnement général	330 000	6 905 000	-	-	-	7 235 000	7 512 000
Contribution du fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts	-	-	14 000	2 060 000	-	2 074 000	855 000
Contribution du fonds de capital et emprunt général	-	1 145 000	-	-	-	1 145 000	1 079 000
Contribution du fonds de capital des services d'eau et d'égout	-	-	-	-	-	-	2 000
Argent reçu au lieu de terrain d'utilité publique	-	-	-	-	22 593	22 593	7 935
	412 169	8 457 329	32 887	2 127 980	27 473	11 057 838	9 553 297
Dépenses							
Transfert au fonds de fonctionnement général	208 500	-	-	-	-	208 500	490 000
Transfert au fonds de capital et d'emprunt général	-	2 336 000	-	-	-	2 336 000	2 676 000
Transfert au fonds de capital des services d'eau et d'égouts	-	-	-	180 000	-	180 000	1 477 000
Achat de terrain d'utilité publique	-	-	-	-	-	-	4 256
	208 500	2 336 000	-	180 000	-	2 724 500	4 647 256
Excédent de l'année	203 669 \$	6 121 329 \$	32 887 \$	1 947 980 \$	27 473 \$	8 333 338 \$	4 906 041 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

19. INFORMATION SUR ENTITÉS CONTRÔLÉES

	Ville de Dieppe	Expansion Dieppe Inc.	Gestion 1604 Inc.	Total 2022	Total 2021
Actifs	379 773 061 \$	3 237 989 \$	6 122 604 \$	389 133 654 \$	380 820 128 \$
Passifs	64 406 200	751 523	6 093 941	71 251 664	80 485 115
Excédent accumulé	315 366 861	2 486 466	28 663	317 881 990	300 335 013
Revenus	83 603 672	1 656 930	358 042	85 618 644	81 903 415
Dépenses	65 510 002	2 203 858	357 807	68 071 667	64 503 654
Excédent (déficit) pour l'année	18 093 670 \$	(546 928) \$	235 \$	17 546 977 \$	17 399 761 \$

Les entités mentionnées ci-haut sont incluses dans les états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

20. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉCONCILIÉ AU BUDGET SELON LES NORMES CCSP

	Budget de fonctionnement général	Budget de fonctionnement eau et égouts	Amortissement immobilisations corporelles	Revenus internes	Excédents/déficits d'années précédentes	Transferts	Transferts entités consolidées	Total
Revenus								
Mandat d'imposition	57 494 896 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	57 494 896 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	363 000	-	-	-	-	-	-	363 000
Ventes de services	1 938 604	11 509 000	-	-	-	-	-	13 447 604
Autres revenus de provenance interne	665 000	2 100 000	-	(2 100 000)	-	-	-	665 000
Subvention de financement et de péréquation communautaire	1 119 513	-	-	-	-	-	-	1 119 513
Transferts des réserves aux fonds de fonctionnement	874 000	-	-	-	-	(874 000)	-	-
Ajustement pour paiement tenant lieu d'impôt foncier	33 355	-	-	-	-	-	-	33 355
Intérêts gagnés	24 889	10 978	-	-	-	-	-	35 867
Contribution Expansion Dieppe Inc.	101 123	63 826	-	-	-	-	(164 949)	-
Excédents d'années précédentes	314 901	189 998	-	-	(504 899)	-	-	-
	62 929 281	13 873 802	-	(2 100 000)	(504 899)	(874 000)	(164 949)	73 159 235
Dépenses								
Services d'administration générale	8 029 042	-	-	-	-	-	-	8 029 042
Services de protection	17 211 226	-	-	(2 100 000)	-	-	-	15 111 226
Services de transports	8 451 717	-	-	-	-	-	-	8 451 717
Services d'hygiène du milieu	1 462 368	-	-	-	-	-	-	1 462 368
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire	2 559 958	-	-	-	-	-	-	2 559 958
Services récréatifs et culturels	9 519 362	-	-	-	-	-	-	9 519 362
Approvisionnement en eau	-	4 838 749	-	-	-	-	-	4 838 749
Collectage et évacuation des eaux d'égouts	-	4 107 349	-	-	-	-	-	4 107 349
Intérêts sur la dette à long terme	1 549 277	656 500	-	-	-	-	-	2 205 777
Paiements de la dette à long terme	5 408 723	2 051 000	-	-	-	(7 459 723)	-	-
Transferts des fonds de fonctionnement aux fonds de capital	8 307 608	1 355 000	-	-	-	(9 662 608)	-	-
Transferts des fonds de fonctionnement aux réserves	430 000	190 000	-	-	-	(620 000)	-	-
Déficits d'années précédentes	-	675 204	-	-	(675 204)	-	-	-
	62 929 281	13 873 802	-	(2 100 000)	(675 204)	(17 742 331)	-	56 285 548
Excédent (déficit)	- \$	- \$	- \$	- \$	170 305 \$	16 868 331 \$	(164 949) \$	16 873 687 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

21. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES

	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
Revenus			
<i>Prestations de services à d'autres gouvernements</i>			
Autres municipalités			
Feu	212 000 \$	211 278 \$	212 757 \$
Province du Nouveau-Brunswick			
Rues et chemins	140 000 \$	140 013 \$	140 023 \$
Peinture des lignes sur chaussées	11 000	10 863	10 863
	151 000 \$	150 876 \$	150 886 \$
<i>Ventes de services</i>			
Arénas	1 288 300 \$	1 259 822 \$	1 214 265 \$
Centre aquatique et sportif	507 500	459 743	392 470
Scène mobile - location et commanditaires	-	2 400	1 304
Programmes	128 804	60 653	6 003
Location de terrains sportifs	14 000	7 008	15 533
Eau	5 660 000	6 046 287	5 678 820
Réseau d'assainissement	5 611 000	5 964 499	5 650 724
Connexions, services et autres	171 000	203 900	315 141
Intérêts gagnés	67 000	63 225	70 002
	13 447 604 \$	14 067 537 \$	13 344 262 \$
<i>Autres revenus de provenance interne</i>			
Permis de construction et autres permis	404 600 \$	1 010 556 \$	849 733 \$
Amendes			
Arrêté municipal	17 000	16 708	15 341
Loyers - matériel et immeuble	158 000	229 840	250 236
Divers	85 400	381 887	1 815 987
	665 000 \$	1 638 991 \$	2 931 297 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

21. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
Dépenses			
<i>Services d'administration générale</i>			
Services législatifs			
Maire	60 357 \$	52 464 \$	46 302 \$
Conseillers	220 041	199 307	161 344
Autres	47 000	38 261	34 589
	327 398	290 032	242 235
Administration			
Greffier	266 601	274 011	264 055
Directeur	2 454 061	1 932 212	1 682 926
Immeubles	636 628	690 175	622 865
Avocat	250 000	302 110	304 440
Autres	1 886 847	1 947 640	1 853 087
	5 494 137	5 146 148	4 727 373
Gestion des finances			
Administration	226 666	192 441	226 882
Comptabilité	268 819	273 226	259 891
Vérification externe	52 000	60 921	50 750
	547 485	526 588	537 523
Services courants			
Coût d'évaluation	724 522	724 522	639 608
Autres services d'administration générale			
Congrès	13 000	14 927	11 168
Primes d'assurance responsabilité civile	265 000	321 802	245 416
Subvention - Théâtre Capitol	75 000	75 000	75 000
Subvention - autres	567 500	599 854	588 752
Autres	15 000	10 386	13 460
Amortissement des immobilisations corporelles	-	603 173	883 753
Gain sur disposition des immobilisations corporelles	-	-	(1 200)
	935 500	1 625 142	1 816 349
	8 029 042 \$	8 312 432 \$	7 963 088 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

21. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
<i>Services de protection</i>			
<i>Service de police</i>			
Contrat GRC et coûts municipaux	7 187 561 \$	7 187 553 \$	6 092 369 \$
<i>Protection contre les incendies</i>			
Administration	832 246	557 222	542 118
Service de lutte contre les incendies	5 167 460	5 255 777	4 822 333
Enquêtes sur les incendies et prévention	10 000	8 478	6 653
Poste et bâtiment	459 285	397 060	381 094
Matériel de lutte contre les incendies	560 734	576 460	554 345
Formation	82 700	43 960	43 103
	7 112 425	6 838 957	6 349 646
<i>Mesures d'urgence</i>			
Administration	-	10 176	86 443
Fournitures	6 000	46 204	75 605
	6 000	56 380	162 048
<i>Autres</i>			
Inspection de construction	366 437	378 499	375 575
Application des arrêtés	287 473	311 151	261 134
Protection des animaux	40 000	44 483	5 475
Destruction des insectes et parasites	111 330	111 330	95 477
Amortissement des immobilisations corporelles	-	620 093	636 855
Perte sur disposition des immobilisations corporelles	-	-	12 790
	805 240	1 465 556	1 387 306
	15 111 226 \$	15 548 446 \$	13 991 369 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

21. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
<i>Services de transports</i>			
<i>Services communs</i>			
Administration	492 213 \$	468 608 \$	397 421 \$
Formation et perfectionnement	17 700	20 801	26 821
Génie civil, planification, surveillance	773 941	832 618	741 825
Matériel général	135 996	153 309	152 850
Ateliers et autres bâtiments	1 353 029	1 136 002	1 167 621
	2 772 879	2 611 338	2 486 538
<i>Chemins et routes</i>			
Entretien au cours de l'été	1 587 964	3 414 107	2 282 278
Trottoirs	68 000	13 875	27 026
Égouts pluviaux et fossés de drainage	182 300	84 545	118 456
Enlèvement de la neige et de la glace	1 679 664	1 902 360	1 366 283
	3 517 928	5 414 887	3 794 043
<i>Éclairage des rues</i>			
	505 000	561 580	519 554
<i>Services relatifs à la circulation</i>			
Indicateurs des rues	27 000	86 625	28 106
Traçage des voies de circulation	64 000	59 385	59 723
Signaux routiers	79 500	84 728	95 935
Passages pour piétons	50 000	-	-
	220 500	230 738	183 764
<i>Transport en commun</i>			
	1 435 410	1 286 684	1 228 310
<i>Amortissement des immobilisations corporelles</i>			
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	-	6 212 465	6 158 525
	-	(60 255)	245 995
	-	6 152 210	6 404 520
	8 451 717 \$	16 257 437 \$	14 616 729 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

21. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
<i>Services d'hygiène du milieu</i>			
Dépotoirs et enlèvement des ordures	1 462 368 \$	1 416 034 \$	1 401 108 \$
<i>Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire</i>			
Commission d'urbanisme	32 765 \$	32 765 \$	-
Planification et développement	631 497	542 036	541 750
Remembrement foncier et réserve foncière	190 000	161 643	155 579
Expansion Dieppe Inc.	1 190 184	1 370 931	1 260 785
Commission de développement économique	149 100	117 805	149 100
Plan de développement durable	148 000	26 071	35 274
Embellissement et amélioration de terrains	78 000	77 500	62 778
Tourisme	140 412	-	-
Provision pour baisse de valeur sur stocks de terrains	-	12 358	372 837
Amortissement des immobilisations corporelles	-	7 375	4 174
	2 559 958 \$	2 348 484 \$	2 582 277 \$
<i>Services récréatifs et culturels</i>			
Administration	528 409 \$	416 791 \$	379 013 \$
Centres communautaires	623 467	357 298	556 447
Centre aquatique et sportif	1 774 185	1 584 110	1 471 012
Arénas	2 815 315	2 635 094	2 442 816
Parcs et terrains de jeux	3 152 704	3 172 492	2 558 422
Autres services récréatifs	597 287	410 850	368 057
Formation et perfectionnement	8 600	4 756	10 562
Bibliothèque	19 395	658	437
Amortissement des immobilisations corporelles	-	3 496 654	3 292 229
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(49 085)	(34 962)
	9 519 362 \$	12 029 618 \$	11 044 033 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

21. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
<i>Approvisionnement en eau</i>			
Administration	718 148 \$	596 354 \$	532 250 \$
Conduite et distribution	2 303 762	2 004 931	1 936 266
Force motrice et pompage	274 639	240 507	257 909
Achat d'eau	1 410 000	1 397 522	1 697 610
Test source d'eau	-	16 516	10 484
Facturation et perception	132 200	115 653	138 377
Amortissement des immobilisations corporelles	-	885 111	963 526
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	-	19 563
	4 838 749 \$	5 256 594 \$	5 555 985 \$
<i>Collectage et évacuation des eaux d'égouts</i>			
Administration	331 881 \$	296 499 \$	250 040 \$
Système de collectage des eaux d'égouts	1 117 188	1 000 619	1 066 367
Stations de relèvement des eaux d'égouts	38 800	22 126	48 509
Épuration et évacuation des eaux d'égouts	2 496 480	2 496 480	2 484 930
Facturation et perception	123 000	112 077	129 741
Amortissement des immobilisations corporelles	-	885 111	963 527
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(32 435)	19 563
	4 107 349 \$	4 780 477 \$	4 962 677 \$
<i>Services financiers - général</i>			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	1 162 000 \$	1 149 155 \$	1 310 973 \$
Emprunt - hôtel de ville			
Intérêts - long terme	387 277	353 736	382 376
	1 549 277 \$	1 502 891 \$	1 693 349 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2022

21. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2022 Budget	2022 Réal	2021 Réal
<i>Services financiers - eau</i>			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	413 000 \$	392 304 \$	432 060 \$
<i>Services financiers - égouts</i>			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	243 500 \$	226 950 \$	260 979 \$